

VACHE FOLLE

280 millions de moins pour les producteurs québécois

Page B 1



GUIDE ALIMENTAIRE

Nouvel emballage, même produit!

Page A 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVI N° 111

LE JEUDI 19 MAI 2005

87c + TAXES = 1\$

La Ville coupe l'herbe sous le pied des FrancoFolies

BERNARD LAMARCHE

La Ville de Montréal a annoncé hier qu'elle forcerait la tenue des FrancoFolies 2007 en août et non en juin, comme le souhaite Spectra. Cette nouvelle met fin au projet des FrancoFolies de tester pour deux ans les effets de son déménagement sur les autres festivals. Le dossier semble fermé, d'autant plus que la ministre du Tourisme, Françoise Gauthier, a également tranché pour qu'en 2007 les FrancoFolies retournent dans leur enclos. Pour toute réponse, les FrancoFolies se disent inquiètes pour leur avenir.

Lors d'un point de presse à l'hôtel de ville, la responsable des dossiers de la culture et du patrimoine pour la ville, Francine Sénécal, a confirmé que Montréal était contrainte de modifier l'horaire de l'été 2006. Les FrancoFolies devront alors bouger en raison de la trop grande concentration de fêtes qui impliqueront la tenue des Outgames et de Divers/Cité. Pour les mêmes questions de sécurité, cependant, la Ville recommande que les FrancoFolies retournent à leur case coutumière en 2007.

Les organisateurs des FrancoFolies manifestent «leur grande inquiétude pour l'avenir de l'importante manifestation culturelle»

De fait, dans deux ans, elle entend délivrer ses permis pour le mois d'août uniquement.

La raison de cette prise de position ferme de la Ville de Montréal est la sécurité des citoyens et des participants. Les services concernés par la gestion des événements à caractère public, dont le Service de la sécurité et des incendies, le Service de la police, Urgences Santé, les services reliés à la circulation et aux travaux publics et le Bureau des festivals, craignent tous les effets du cumul des événements fin juillet et début août de l'année prochaine. Les Outgames risquent d'attirer plus de 250 000 personnes, alors que la foule qu'attire Divers/Cité devrait frôler le million de bipèdes cette année. Avec les Francos qui elles aussi frisent le million de visiteurs, la coupe du centre-ville est plus que pleine.

La capacité d'accueil des endroits visés, au centre-ville de Montréal, ne convient pas à une telle abondance de public. Parmi les activités des Outgames, un marathon international aura lieu le 5 août 2006. L'événement prévoit également une animation continue au square Viger. En même temps, Divers/Cité monopolisera le pôle Emilie-Gamelin-Berri. La manifestation tiendra notamment son Défilé de la fierté

VOIR PAGE A 8: FRANCOFOLIES

Le repos du guerrier

Robert Lacroix dresse le bilan de son rectorat à l'UdeM

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Dans la grande tour de l'Université de Montréal, bien plantée au sommet du mont Royal, le recteur Robert Lacroix égrène ses derniers jours de capitaine du vaisseau UdeM. Le décor est somptueux: non loin de l'Homage à Émile Nelligan, signé Jean-Paul Lemieux, trônent un Riopelle, un Marc-Aurèle Fortin et quelques pages de l'herbier Marie-Victorin.



Robert Lacroix

Installé dans cet environnement altier, le personnage, qui traîne une réputation d'homme froid et un brin hautain, s'émeut des réceptions qu'on lui sert depuis quelques semaines afin de souligner ses sept années de rectorat et 36 ans de carrière à l'Université de Montréal. «Hier, c'est toute ma vie que j'ai revue», raconte-t-il, évoquant une réception lors de laquelle 700

membres du personnel, toutes catégories confondues, sont venus lui serrer la pince.

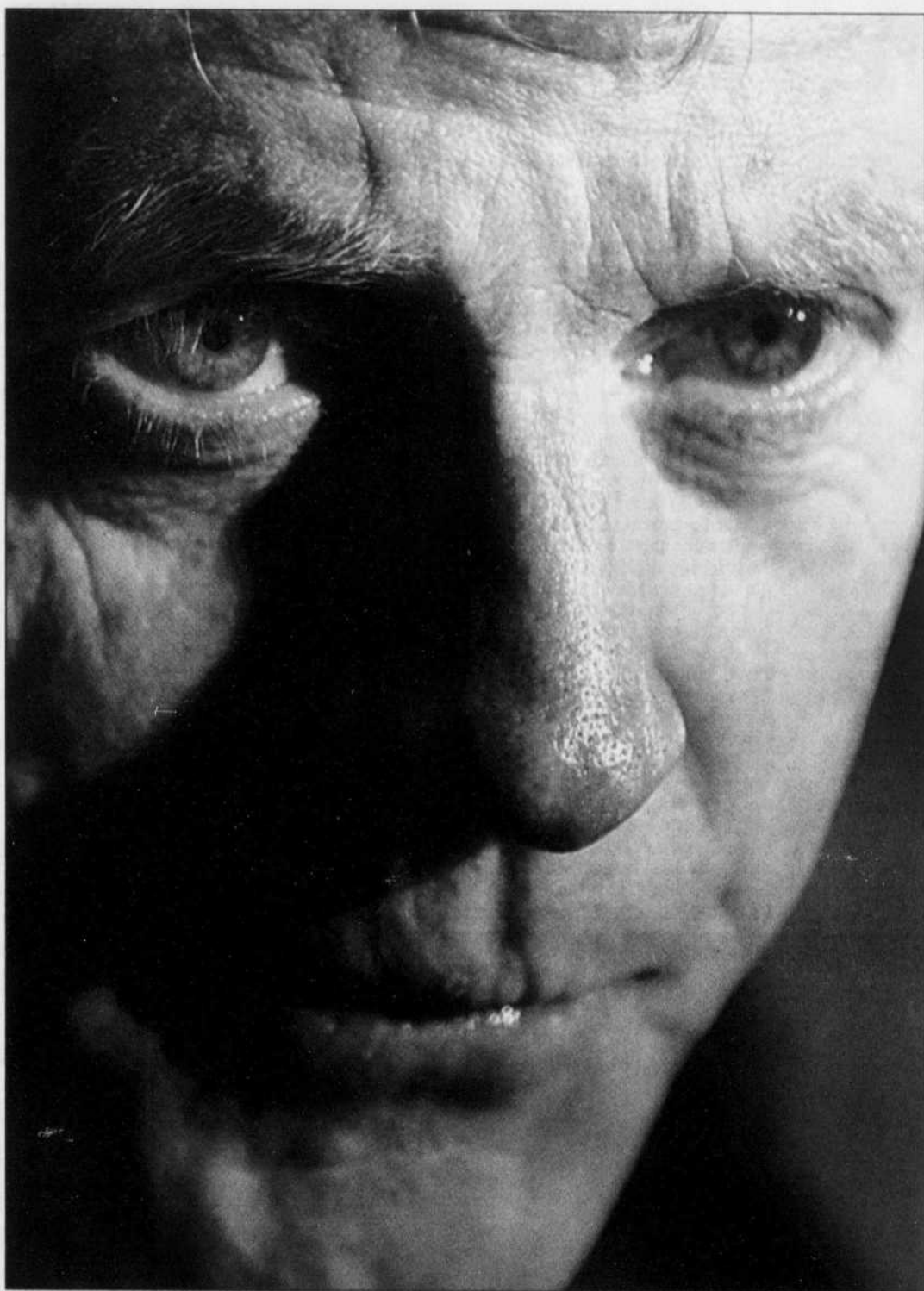
Près des trésors de peinture parsemés dans ses appartements de recteur, d'ailleurs estimés à quelques petits millions de dollars, trône une photo croquée en 2002 lors d'un botté inaugural marquant la résurrection des Carabins. Robert Lacroix s'apprête à y frapper le ballon avec toute l'énergie qu'on lui

VOIR PAGE A 8: LACROIX

INDEX

7	78313 00067	2	
Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 6	Météo.....	B 4
Culture.....	B 8	Monde.....	B 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Dernière offensive libérale



JIM YOUNG REUTERS

L'arrivée chez les libéraux de la conservatrice Belinda Stronach n'a pas impressionné le député indépendant David Kilgour, qui tient le sort du gouvernement entre ses mains. «Avez-vous été impressionné? Je ne l'ai pas été, que ce soit par ce que le premier ministre a fait ou ce que Mme Stronach a fait. Et c'est un des facteurs que je prendrai en considération», a-t-il déclaré hier.

■ Martin tente de charmer deux autres conservateurs

■ Création d'une fiducie de 750 000 \$ pour rembourser l'argent des commandites

MANON CORNELIER

Ottawa — À 24 heures du vote sur le budget et du déclenchement possible d'élections, les libéraux se démenaient hier pour éviter la défaite tout en se prémunissant contre les accusations de faire campagne avec de l'argent «sale» si des élections devaient avoir lieu bientôt.

Ainsi, contrairement à ce qu'affirmait le premier ministre Paul Martin mardi, son équipe aurait bel et bien tenté d'obtenir l'appui de quelques députés conservateurs en échange de considérations futures.

Le député conservateur Gurmant Grewal a soutenu hier, enregistrement à l'appui, que le chef de cabinet du premier ministre, Tim Murphy, a invité M. Grewal et sa femme Nina, qui est aussi députée, à s'abstenir lors du vote de ce soir.

M. Grewal aurait aussi été sollicité par le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh, et eu des conversations et des rencontres avec le ministre et M. Murphy. Les récompenses éventuelles concernaient un poste au Sénat ou ailleurs. M. Grewal a fourni un premier enregistrement hier soir et prévoit rendre tous les autres publics ce matin. Il dit avoir enregistré ces conversations afin de pouvoir fournir une preuve à la presse qui, prévoyait-il, l'exigerait.

Le bureau du premier ministre et le ministre Dosanjh n'avaient pas encore réagi au moment de mettre sous presse hier soir, mais ces révélations ont eu pour effet de les mettre de nouveau sur la défensive, eux qui avaient repris l'initiative à la suite du passage de Belinda Stronach du Parti conservateur au Parti libéral mardi.

Les libéraux croyaient aussi hier après-midi avoir

Le chef de cabinet du premier ministre a invité Gurmant Grewal et sa femme Nina à s'abstenir lors du vote de ce soir

VOIR PAGE A 8: OFFENSIVE

Brouillard à dissiper sous le soleil cannois

Offensive du FIFM à Cannes

ODILE TREMBLAY

Cannes — Impossible de venir à Cannes sans entendre parler des trois festivals de cinéma que s'enfilera bientôt notre métropole. «Vous êtes de Montréal?», dit soudain avec intérêt l'interlocuteur. «Parlez-nous un peu de vos histoires de festivals...» (Rires entendus.) Le soleil brille sur la Croisette, mais le brouillard au-des-



sus de Montréal refuse de se dissiper. D'où l'opération média du Festival international de films de Montréal (FIFM). Né dans la controverse, le futur rendez-vous de cinéma offrira hier un déjeuner de presse au Royal VIP Club, à la plage Royale. But de l'opération: mettre sur une carte un festival qui n'existe pas encore, dans le climat de confusion que l'on sait.

VOIR PAGE A 8: CANNES



ÉRIC GAILLARD REUTERS

Le couple Daniel Auteuil-Sabine Azéma (ci-dessus) tient la vedette du film français *Peindre ou faire l'amour*, des frères Arnaud et Jean-Marie Larrieu, présenté hier à Cannes. Le compte rendu d'Odile Tremblay en page B 8.

COMMISSION GOMERY

L'unité canadienne défendue en Chine

■ À lire en page A 3



attitude jazz

couleur JAZZ 91,9

Aucune répétition musicale dans la même journée!

Cable Vidéocon analogique à la fréquence 92.7

Cable Vidéocon numérique au canal 571

www.couleurjazz.com

Radio Nord Communications en partenariat avec L'Équipe Spectra

• LES ACTUALITÉS •



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Publié pour la première fois en 1994, le guide rassemble les recommandations diététiques à suivre afin de vivre en santé.

Le Guide alimentaire amélioré: nouvel emballage, même produit

FABIEN DEGLISE

Ce sera le statu quo. Le processus de révision en cours du Guide alimentaire canadien ne devrait en effet déboucher, dans quelques mois, que sur des «modifications cosmétiques» à cet outil d'éducation en matière de nutrition, a appris Le Devoir. Santé Canada n'envisage en effet aucun «changement majeur» de ce guide souvent critiqué. Le ministre fédéral se contentera plutôt, au terme de multiples rencontres et consultations menées partout au pays, d'améliorer la «communication [auprès de la population] des principes de diététique de base» contenus dans ce document de référence, avoue aujourd'hui le ministre fédéral.

Exposé à des courants divergents et contradictoires autour de cette révision officiellement amorcée en avril 2004, Santé Canada n'envisage donc pas de revoir de fond en comble le Guide alimentaire canadien pour manger sainement — c'est son titre exact — afin de mieux l'inscrire dans l'air du temps. «Il ne va pas y avoir de modifications majeures apportées au guide», a confirmé hier, en marge d'une réunion régionale sur la révision à Montréal, Danielle Brulé, di-

rectrice du bureau de Santé Canada chargé de la réforme. «Le guide, comme outil d'éducation, est très bien fait. Par contre, nous devons revoir nos façons de transmettre son contenu à la population.»

Publié pour la première fois en 1994, ce guide rassemble les recommandations diététiques à suivre afin de vivre en santé — et d'éviter l'obésité. Sa logique repose sur l'absorption quotidienne de portions d'aliments réunis dans diverses catégories: produits céréaliers, légumes et fruits, produits laitiers, viandes et substituts, les deux premières catégories étant à «visiter» plus souvent que les deux suivantes. Visuellement présenté par bandes de couleur de type arc-en-ciel, ce document est utilisé dans les écoles pour l'enseignement des fondements d'une saine alimentation aux générations montantes. Les nouveaux arrivants, les personnes âgées, les gens vivant avec des troubles alimentaires et les ménages pauvres doivent également s'y frotter.

Même si la structure du prochain Guide alimentaire est toujours à l'étude, Santé Canada, qui refuse encore de parler de son contenu en public, est catégorique: «L'arc-en-ciel ne va pas changer», a indiqué Mme Brulé.

«Même chose pour les catégories», qui comprennent également celle dite des autres aliments, où on classe les fruits de la malbouffe: croustilles, tablettes de chocolat, boissons gazeuses, etc. «En fait, cette révision, c'est uniquement un travail de communication», a dit la directrice. Et l'exercice doit se solder par la présentation d'un «nouveau» guide au printemps 2006, selon l'échéancier que s'est imposé le ministre fédéral de la Santé.

Pour mieux communiquer, Santé Canada envisage par exemple de mieux expliquer le concept de portion, qu'il s'agisse de fruits, de légumes ou de viande. Devant un aliment à ingrédients multiples comme une pizza ou, mieux encore, un sauté de légumes à la fête, plusieurs consommateurs semblent en effet éprouver de la difficulté à saisir cette notion.

Le ministère jongle aussi, a indiqué Mme Brulé, avec l'idée de personnaliser les principes de diététique de base en fonction des profils de consommateurs. L'idée, exploitée par la nouvelle mouture du guide alimentaire français, consiste à organiser les recommandations selon les activités quotidiennes et l'état civil des aspirants au bien-manger. La famille monoparentale, le professionnel

célibataire ainsi que le couple sans enfant ou à la retraite se font ainsi proposer différentes pistes pour améliorer leur alimentation en tenant compte de leur réalité. Cette modulation pourrait aussi s'adapter «à la mosaïque multiculturelle du Canada», a proposé mardi dernier le ministre fédéral de la Santé, Ujjal Dosanjh.

Comme l'a rappelé le ministre cette semaine par voie de communiqué, le guide a «subi de multiples métamorphoses [depuis plus de dix ans], [il] a changé de nom, d'apparence et de contenu sans jamais s'éloigner de son but original, qui est d'orienter les choix d'aliments». La nouvelle «réforme» devrait finalement arriver au même résultat, mais au terme, cette fois-ci, d'un «processus d'écoute» qui mobilise depuis plus d'un an les fonctionnaires de Santé Canada. Plusieurs rencontres avec les professionnels de la santé mais aussi avec les représentants de l'industrie, numériquement surreprésentée, ont été organisées à Ottawa. Santé Canada poursuit actuellement des rencontres régionales d'un océan à l'autre. La facture finale de ce processus de consultation n'est pas encore connue.

Le Devoir

Hôpital général de Montréal

Des malades attendent leur repas du soir jusqu'à 22h

Le nouveau «service aux chambres» connaît des ratés

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les patients hospitalisés à l'Hôpital général de Montréal, affilié au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), font les frais d'une réorganisation des services alimentaires qui a mal tourné. L'introduction mardi d'un «service aux chambres» a en effet occasionné de graves retards dans le service, au point où plusieurs patients n'ont diné qu'à 16h. Un retard entraînant un autre, plusieurs ont dû souper à l'euro-péenne, à 22h.

Mise au fait de ce ratage, la direction du CUSM a pris la défense de son programme, conçu pour améliorer la qualité de la nourriture en offrant au patient la possibilité de choisir ce qu'il veut quant il le veut. «Nous connaissons des difficultés», a reconnu la porte-parole du CUSM, Seeta Ramdas, mais nous sommes confiants que nous avons les outils nécessaires pour y remédier rapidement.»

Le Syndicat des employés du Centre universitaire de santé McGill (SECUSM-CSN) a pour sa part vertement critiqué ce dérapage. Bien qu'il ne désapprouve pas le fait que le CUSM veuille offrir plus de services aux patients, le syndicat croit que l'employeur fait fausse route avec cette formule, qui avait pourtant séduit 89 % des patients qui avaient pris part au projet-pilote.

«Ça fonctionne très mal, a raconté Judy Pasolian. Hier [mardi], les

derniers dîners ont été servis à 16h alors qu'ils sont ordinairement servis entre 11h30 et 13h30. Ils ont ensuite servi des soupers jusqu'à 22h alors que, ordinairement, on boucle le tout pour 18h.»

Réduction de personnel

Hier après-midi, la situation s'est répétée, et le syndicat est sorti de ses gonds. Celui-ci est d'autant plus inquiet que les 14 employés de la multinationale Sodexo appelés en renfort pour former le personnel montréalais devaient partir bientôt. Comment imaginer faire fonctionner un système qui déraile alors que, d'un autre côté, la direction envisage de couper des postes?, s'interrogeait hier Judy Pasolian.

Du côté de la direction, on assure pourtant qu'aucune coupe n'est en vue au service alimentaire et que les mesures envisagées permettront de venir à bout des retards. «Personne ne sera congédié, a promis Seeta Ramdas. Il y aura certainement des positions qui se seront changées, mais personne ne perdra son emploi.»

Mais le syndicat n'en est pas rassuré pour autant. La colère des employés a en effet été avivée par le fait que ceux qui ont été désignés pour les former n'ont apparemment pas les mêmes soucis en matière de sécurité. «Ils ne portent pas de gants et se lavent peu les mains. C'est inadmissible», a dénoncé Mme Pasolian.

Le Devoir

La grippe aviaire fait craindre le pire

Toronto — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a enjoint mercredi la communauté internationale à se préparer activement pour faire face à la menace grandissante que constitue le virus de la grippe aviaire H5N1 en Asie.

Dans un rapport sur l'évolution du virus, l'OMS soutient que le virus est en train de changer et qu'il pourrait bientôt se propager plus facilement dans la population humaine. L'OMS rapporte également un cas où le virus a montré une résistance partielle à l'antibiotique oseltamivir, le plus couramment utilisé et stocké en prévision d'une épidémie dans les pays développés.

Les experts signalent que les nouvelles données sur le virus ne sont pas en soi surprenantes, mais qu'elles soulèvent des questions sur la capacité de l'oseltamivir à

empêcher sa propagation. Si cela était, ajoute le rapport, les implications «seraient significatives en matière de prévention et de contrôle du virus H5N1».

«Pour moi, tout laisse croire que le virus est en train d'évoluer dans une direction opposée à celle qu'on espérait», d'expliquer le Dr Michael Osterholm, directeur du Centre de recherche et de prévention des maladies infectieuses à l'Université du Minnesota. Faut-il en déduire qu'une pandémie est imminente? Je ne sais pas, mais il y a de quoi être inquiet.»

Les conclusions du rapport ont été établies à la suite d'une mission de recherche scientifique au Vietnam et après une conférence d'experts sur l'influenza à Manille, aux Philippines, la semaine dernière.

Presse canadienne

Rêvez maintenant, réalisez plus tard :

1 800 463-5229

Obligations à taux fixe

Capital garanti à 100 %. Remboursables à l'échéance.
Choix d'échéances de 1 à 10 ans. Achat à partir de 100 \$.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,05	2,50	2,85	3,10	3,40	3,80	4,00	4,15	4,30	4,40

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou passez nous voir au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Nos bureaux sont également ouverts les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec



CONFÉRENCE

La Forêt boréale du Québec
Biodiversité ou billots de 4 pieds

Richard Desjardins — Action Boréale
Rapport Coulombe - Où en est-on ?

Louis Bélanger — ULAVAL
Surexploitation, mythe ou réalité ?

Luc Bouthillier — ULAVAL
La commission Coulombe, une vraie révolution ?

Henri Jacob — ROGE
Les aires protégées et de diversité écologique



Salle M-G-Lajoie, UQAM
Pavillon Judith-Jasmin
Local J-M 400
405, rue Ste-Catherine Est
Métro Berri-UQAM

Vendredi, 20 mai 2005

18H30 Kiosques

19H00 Conférences et questions

\$ 5, aucune réservation et places limitées

Pour plus d'information : WWW.RQGE.QC.CA

POLITIQUE

**JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE L'HOMOPHOBIE**
1^{er} juin 2005 - Impliquez-vous!
www.homophobie.org
 Fondation Émergence (514) 866-6788


Michel David

Les puants

C'est sans doute la première fois qu'on entend un dirigeant de parti politique demander aux électeurs de surmonter le dégoût qu'il leur inspire, comme l'a fait le président du PLC au Québec et député d'Honoré-Mercier à la Chambre des communes, Pablo Rodriguez.

«Pincez-vous le nez, parce qu'on se bat pour le pays», a-t-il lancé aux fédéralistes québécois qui voudraient faire payer aux libéraux le scandale des commandites aux prochaines élections, que ce soit en votant pour le Bloc québécois ou pour le Parti conservateur.

«C'est le Canada avant toute chose», a expliqué M. Rodriguez. C'est exactement ce que Jean Chrétien, Alfonso Gagliano et Chuck Guité ont plaidé devant la commission Gomery. Autrement dit, le PLC n'a tiré aucune leçon d'un des épisodes les moins édifiants de son histoire. Pour lui, la fin justifie toujours les moyens.

Mieux encore, à entendre son président, le PLC est devenu le «parti national», dont les intérêts coïncident avec ceux du Canada. Dès lors, tous les moyens pour faire réélire les libéraux deviennent justifiables.

D'ailleurs, c'est exactement ce que le premier ministre Paul Martin s'est employé à démontrer au cours des dernières semaines en distribuant les milliards d'un bout à l'autre du pays

sans autre critère que l'intérêt électoral de son parti. M. Rodriguez a raison: ces gens-là ne sentent pas très bon.

Le comble est de les entendre accuser Stephen Harper de s'allier à ceux qui veulent détruire le pays pour satisfaire son appétit de pouvoir. S'il y a des gens qui utilisent les séparatistes ces jours-ci, ce sont bien les libéraux.

Ceux qui espéraient voir M. Martin adopter une attitude différente de celle de son prédécesseur à l'endroit du Québec ont vite déchanté. Imaginez s'il s'était retrouvé à la tête d'un gouvernement majoritaire!

En utilisant la souveraineté comme épouvantail, il s'inscrit dans la parfaite continuité de son parti depuis un quart de siècle. Après tout le tort que les libéraux ont eux-mêmes fait à l'image du fédéralisme, il faut être culotté.

◆ ◆ ◆
 Pour une fois, Jean Chrétien, qui n'a jamais tenu en haute estime les talents de politicien de M. Martin, devrait reconnaître qu'il a réussi un coup de maître en débauchant Belinda Stronach. On a comparé sa défection avec celle de Lucien Bouchard, mais Brian Mulroney avait eu deux ans pour s'en remettre, tandis que Stephen Harper n'aura tout au plus que quelques mois.

Mme Stronach se sentira parfaitement à l'aise dans ce parti de pouvoir, d'argent et de cynisme. Il fallait la voir sourire en déclarant qu'il ne lui restait plus qu'à acheter sa carte de membre du PLC.

La froideur avec laquelle elle a laissé tomber son parti — sans parler de son chum — au moment où ça faisait le plus mal donne des frissons. Elle a commencé à «bitcher» son ancien chef à la minute où elle est partie, déclarant qu'il n'avait peut-être pas la finesse requise pour comprendre la complexité du Canada. Bernard Landry peut s'estimer chanceux que Pauline Marois n'ait pas le quart de l'absence de scrupules de Mme Stronach.

Même s'il ne faut pas exagérer sa profondeur intellectuelle, il est vrai que Mme Stronach avait d'importantes divergences idéologiques avec M. Harper et plus encore avec la base alliée du PC, mais un véritable recentrage avait été effectué depuis un an.

Mme Stronach était précisément au centre de cette opération visant à amadouer l'électorat ontarien. Tout s'est écroulé d'un coup. Que le gouvernement Martin tombe aujourd'hui ou dans six mois, les dommages paraissent irréparables. La lividité de M. Harper témoignait de la dureté du coup.

◆ ◆ ◆
 Si choquant que cela puisse être pour les partis d'opposition d'entendre les libéraux crier au dragon séparatiste après l'avoir eux-mêmes réveillé, la crainte d'un nouveau référendum où le OUI pourrait l'emporter ne semble pas moins réelle à Toronto.

Belinda Stronach est sans doute une ambitieuse qui ne voyait plus de possibilité d'ascension à l'intérieur du PC, mais elle est aussi un rejeton de l'establishment financier canadien. J'ai du mal à croire à ce hasard ayant voulu qu'elle tombe sur l'ancien premier ministre ontarien David Peterson, qui a simplement volé au secours d'une amie un peu désorientée.

Si Bay Street en est arrivé à la conclusion que la réélection du PLC est essentielle à l'unité du pays, c'en est pratiquement fait des espoirs de percée des conservateurs en Ontario. Aujourd'hui, ils ont l'air d'une bande de lourdauds de l'Ouest qui se sont fait rouler par les gens de la grande ville.

Les souverainistes devront peut-être oublier leur rêve de profiter de la présence à Ottawa d'un gouvernement conservateur, parfaitement étranger aux valeurs québécoises, pour tenir le référendum. Dommage, il serait tellement savoureux de voir M. Harper débarquer au Québec, trois jours avant le scrutin, pour nous dire combien on nous aime dans le ROC.

Le premier ministre Jean Charest pourrait trouver matière à réflexion dans cette histoire. Si M. Harper est un danger pour l'unité canadienne, il pourrait le devenir à son tour. S'il est incapable de remonter la pente et qu'une victoire du PQ apparait inévitable, il faudra bien trouver une autre solution. Comme le disait si bien M. Rodriguez: «C'est le Canada avant toute chose.»

Certes, après l'avoir forcé à renoncer à ses ambitions fédérales au nom de ce même Canada, en 1998, il serait un peu gênant de lui montrer la porte, mais il suffira de se pincer le nez.

mdavid@ledevoir.com



Détendu, le témoin John Hayter de la firme Vickers&Benson s'est offert une petite sieste durant la pause du midi.

Le juge Gomery ne se laisse pas endormir facilement

«En quoi une série de télévision en Chine pouvait faire la promotion de l'unité canadienne?»

BRIAN MYLES

Un ancien ministre libéral à la solde d'une agence de publicité, une bataille pour l'unité canadienne livrée jusqu'en Chine, dix millions de dollars en fonds publics envoyés en fumée et un publicitaire qui parle d'un succès: la commission Gomery a poursuivi sur sa folle lancée hier avec le témoignage d'un nouveau millionnaire des commandites, John Hayter de Vickers & Benson (V&B).

V&B, qui est de loin la plus importante agence au Canada, a versé 192 634 \$ à l'ex-ministre des Travaux publics, David Dingwall, pour que celui-ci intercède auprès de son successeur, Alfonso Gagliano, en 1998. Le but de cette entreprise de lobbying non déclarée? Convoquer le gouvernement fédéral d'investir dans la production d'une série télévisée à l'intention du public chinois.

À l'évidence, M. Dingwall a livré la marchandise. Vickers & Benson a mis la main sur dix millions de dollars, presque exclusivement tirés des fonds pour l'unité canadienne, afin de tourner les 26 épisodes de la série vue par 2,3 milliards de Chinois. L'ex-directeur du programme des commandites, Charles Guité, a cité la «série Chine» comme un exemple patent de projet «dirigé par le politique du début à la fin». John Hayter croit au contraire qu'il s'agit d'un accomplissement hors du commun qui a permis d'acheminer sur un marché prometteur des messages «non censurés et non dilués» sur le Canada.

«Personne n'a pu m'expliquer jusqu'à maintenant en quoi une série de télévision en Chine pouvait faire la promotion de l'unité canadienne», a répliqué le commissaire John Gomery, qui ne s'est pas laissé berné par la rhétorique du publicitaire. «Je suis d'accord avec vous, a rétorqué M. Hayter. J'ai essayé [une réponse] avec vous, ça n'a pas fonctionné.»

Huit millions dans les poches

Véritable magnat de la publicité, John Hayter a voulu cacher ses revenus et dividendes en exigeant dès la première minute de son témoignage une ordonnance de non-publication sur son bilan financier au nom du respect de sa vie privée.

«J'ai entendu des représentants du cabinet du premier ministre, jusqu'au plus petit des fonctionnaires, et tout le monde m'a dit combien d'argent il faisait, alors pourquoi M. Hayter et ses associés devraient-ils bénéficier d'un traitement particulier?», a demandé le commissaire John Gomery.

M. Gomery a quand même pris la requête en délibéré, si bien que les médias ne peuvent divulguer la teneur de sa fortune personnelle et celle de ses deux associés pour l'instant.

V&B a bénéficié de contrats de commandite de 15,3 millions et de contrats de publicité de 278,7 millions, pour un total de 294 millions entre 1996 et 2003. La majorité des contrats ont été signés à l'époque où le controversé Charles Guité dirigeait le programme des commandites.

Après son départ de la fonction publique, M. Guité a agi comme consultant auprès de plusieurs agences impliquées dans les commandites, dont Vickers&Benson. La firme torontoise a versé des honoraires journaliers de 1400 \$ à Charles Guité pendant 80 jours en 2000 pour retenir ses services et éviter qu'il ne conseille la compétition. V&B cherchait alors à céder tous ses actifs à Havas, mais elle craignait de perdre des contrats avec le gouvernement au terme de la transaction.

M. Guité était sous le coup d'une clause de réserve d'une durée d'un an, dont il n'a pas tenu compte en allant souper avec le ministre Gagliano, à la demande de John Hayter, afin de sécuriser les contrats de V&B avec le fédéral. John Hayter jugeait «imprudent» d'effectuer ce travail de lobbying lui-même. M. Guité a obtenu les assurances recherchées et a touché une commission de 100 000 \$ lorsque la vente de V&B à Havas a été conclue.

Au total, Charles Guité a récolté plus de 400 000 \$ en trois ans de Vickers&Benson et ses filiales pour des services de faible utilité. John Hayter a nié qu'il s'agissait d'un «retour d'ascenseur» en remerciement des folles années où Charles Guité approuvait les contrats de l'État.

La commission, un principe

Contrairement aux petits poissons de la publicité comme Jean Lafleur, Gilles-André Gosselin ou Paul Coffin, Vickers & Benson représentait de nombreux clients dans le secteur privé, et ses contrats avec le gouvernement accaparent un peu moins du quart de son chiffre d'affaires global de 1,3 milliard.

Grâce à la générosité de l'État, V&B a cependant perçu des commissions et honoraires de près de 60 millions sur les contrats de commandite et de publicité dont elle a hérité. M. Hayter a défendu avec ardeur le principe de la commission, bien que cette pratique ait été abandonnée dans la foulée des enquêtes de la vérificatrice générale. L'homme d'affaires juge tout à fait normal que V&B perçoive une commission de 17,65 % lorsqu'elle confie un travail en sous-traitance à l'une de ses propres filiales. «Les compagnies séparées font du travail séparé», a-t-il dit le plus sérieusement du monde. Le juge Gomery trouve le raisonnement «assez particulier». «À première vue, ça ressemble à une majoration arbitraire et inappropriée», a-t-il lancé.

Coincidence ou pas, John Hayter et la direction de V&B vouent une inébranlable fidélité au Parti libéral du Canada (PLC), dont ils partagent les valeurs «bon temps, mauvais temps». V&B et ses filiales ont versé 151 659 \$ en contributions officielles au PLC en onze ans. «J'ai soutenu le Parti libéral sans gêne et j'en suis fier et je continuerai de le faire», a lancé M. Hayter. «J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi on ne peut pas défendre nos valeurs.»

M. Hayter complètera son témoignage aujourd'hui, et il sera suivi à la barre par les représentants de BCP.

Un contrat sur mesure pour le directeur des communications de Jean Charest

Michel Guitard perçoit 195 000 \$ par an pour 20 heures de services par semaine

ROBERT DUTRISAC

Québec — Rien n'empêche Michel Guitard, le directeur des communications par intérim de Jean Charest, de vendre ses services en même temps qu'il travaille pour le cabinet du premier ministre.

C'est ce qu'il faut comprendre du contrat de 195 000 \$ que la firme de M. Guitard, un ancien employé du Groupe Everest, a signé avec le cabinet de M. Charest et des explications qui ont été fournies hier. «M. Guitard pourra avoir d'autres contrats. Mais il n'a aucun autre contrat à l'heure actuelle», a précisé Marie-Claude Champoux, l'attachée de presse du premier ministre.

En vertu du contrat que M. Guitard et Stéphane Bertrand, le directeur du cabinet du premier ministre, ont signé le 1^{er} février dernier, la firme MGTD - Communications et stratégies, dont M. Guitard est le seul actionnaire, se fera payer des honoraires pour 1000 heures de travail effectué du 2 février 2005 au 1^{er} février 2006 à un taux horaire de 150 \$, soit un total de 150 000 \$. Il s'agit d'une moyenne de 20 heures par semaine, une demi-tâche pour le conseiller en communications. Le contrat, dont Radio-Canada avait obtenu copie, fut rendu public hier.

A ces honoraires de 150 000 \$ s'ajoutent 40 000 \$ pour des frais de voyage et 5000 \$ pour des frais généraux de bureau.

En ce qui touche à l'éthique et aux conflits d'intérêts, M. Guitard a signé les deux directives en matière d'éthique du premier ministre visant les membres du Conseil exécutif et leur personnel de cabinet, a réitéré hier Mme Champoux.

En vertu de ses directives, M. Guitard «ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt et les devoirs de ses fonctions». En plus d'être soumis à des règles de confidentialité, le conseiller s'engage également à ne pas accepter de fonction, pour une période de un an, dans des organismes ou entreprises non étatiques avec lesquels il a eu des rapports directs. Il ne doit pas non plus exercer des activités de lobbyiste pendant la même période de un an.

Toutefois, le contrat de service accordé à la firme de M. Guitard ne contient aucune clause touchant les conflits d'intérêts et les règles d'éthiques. Le personnel politique des cabinets ministériels sont tous des salariés. En ce sens, le contrat de M. Guitard est tout à fait exceptionnel.

À l'Assemblée nationale hier, l'opposition officielle a rappelé le cas de Marius Brisson, l'ancien attaché de presse du ministre Jacques Dupuis. M. Brisson avait travaillé pour le ministre pendant quelques mois en vertu d'un contrat de services professionnels accordé à sa firme Solution.com. En octobre 2003, M. Dupuis lui a offert un emploi en bonne et due forme, mais M. Brisson avait choisi de quitter le cabinet. «Pourquoi le premier ministre n'a pas le même niveau d'éthique que le vice-premier ministre [M. Dupuis]?, a demandé hier le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard. M. Dupuis a répliqué en soutenant que toutes les règles avaient été respectées. Il a produit une note, datée du 14 avril dernier, du directeur général de l'administration, Guy Deschênes, qui confirme ses dires. Aucun appel d'offres n'est nécessaire pour un contrat de services payé à même la masse salariale d'un ministre, stipule la note.

Le Devoir

Dupuis à la défense de Boulet

MARTIN OUELLET

Québec — Le vice-premier ministre Jacques Dupuis a dû, hier, se porter à la rescousse de sa collègue déléguée aux Transports, Julie Boulet, qui a admis être incapable d'expliquer la provenance d'un montant de plus de 33 700 \$ reçu lors de sa campagne électorale infructueuse aux élections fédérales de 2000.

Sommée par le député péquiste Normand Jutras de préciser l'origine des sommes que le Parti libéral du Canada (PLC) lui a versé et ainsi «laver sa réputation», Mme Boulet est demeurée muette, laissant au vice-premier le soin de défendre son intégrité.

«Il a été démontré hors de tout doute que tout l'argent qui est entré dans la campagne de la ministre déléguée aux Transports lui a été fourni par chèques. Elle a déposé les chèques en cette assemblée, il y a donc une preuve écrite», a lancé M. Dupuis.

En effet, quelques jours après avoir affirmé catégoriquement que l'argent qu'elle a reçu du PLC n'avait pas «transité» par le programme des commandites, la ministre a finalement admis, mardi, ne pas être en mesure de fournir des garanties à cet égard.

«Pourquoi a-t-elle changé sa version des faits? Est-ce parce qu'elle a vu que les chèques étaient signés par Benoît Corbeil, l'ancien directeur général du PLC ou parce qu'elle a parlé à Michel Béliveau?», a demandé M. Jutras, faisant remarquer que les deux anciens bonzes du PLC ont reconnu que le Parti libéral avait commis des illégalités.

Des allégations «navrantes», a rétorqué M. Dupuis à la place de la députée aux abois de Laviolette.

Le Devoir

Presse canadienne

• LES ACTUALITÉS •

L'avis d'un spécialiste

Tabac: Couillard ne va pas assez loin!

Il faudrait aussi bannir les fumeurs dans les milieux de travail



REUTERS

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La ligne dure dessinée par le ministre de la Santé, Philippe Couillard, dans son projet de loi sur le tabac, qui entend bannir la cigarette des bars, restaurants et autres lieux publics, n'est pas sans faille. C'est du moins l'avis du D^r André Gervais, médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Montréal, qui voit dans sa volonté de maintenir les fumeurs dans les milieux de travail et d'hébergement son talon d'Achille.

Le D^r Gervais, aussi consultant à l'Institut de la santé publique du Québec (INSPQ), maintient que le fumeur, aussi bien ventilé soit-il, reste dangereux pour la santé des non-fumeurs, comme pour celle des fumeurs. «Même avec une ventilation négative, ces fumeurs ne sont pas sans faille. Ils brisent souvent, ils sont très coûteux à construire, à entretenir et à inspecter, il y a souvent des fuites et la fumée reste très longtemps prisonnière, jusqu'à 150 minutes et plus», explique-t-il.

Un biophysicien américain, James Repace, a démontré que le système de ventilation moderne vend une tranquillité d'esprit qui, selon lui, n'a rien de scientifique. M. Repace a mesuré le nombre de particules nocives dans l'air de plusieurs établissements

dotés d'un système de ventilation conforme aux normes américaines et canadiennes et a constaté qu'aucun n'arrivait à respecter le taux acceptable qui a été fixé à un décès sur 100 000 au Canada.

L'exemple du Black Dog Pub est probant, lui qui est doté d'un système de ventilation dernier cri permettant dix échanges d'air à l'heure. «Pour rendre le risque conforme aux normes canadiennes, il faudrait 25 000 échanges d'air à l'heure, ce que seule une tornade peut faire», raconte James Repace, qui était hier de passage à Montréal à l'invitation de la Direction de la santé publique.

Selon l'expert international spécialisé dans les questions du tabac, c'est principalement la propagande des lobbys protabac qui fait en sorte que l'option de la ventilation paraît encore valable à nombre d'États et de pays. «Pour tant, seul le bannissement complet est acceptable du point de vue scientifique», croit-il.

Le D^r André Gervais pense la même chose. «On considère que la fumée secondaire est un agent cancérigène très dangereux qu'il faut éliminer. Il ne viendrait jamais à l'esprit de quiconque d'exposer les gens à un peu de particules d'amiantes dans l'air, cela devrait être la même chose avec la cigarette, qui est tout aussi nocive.»

Il a en effet été démontré que la fumée de cigarette

est un facteur important dans une vingtaine de maladies, dont des troubles coronariens et cardiaques, des problèmes respiratoires et de nombreux cancers. Quand la cigarette brûle dans le cendrier, elle dégage plus de substances nocives car il y a moins d'oxygène. Quand elle est inspirée, sa température monte à 800 °C, ce qui lui permet de brûler beaucoup de ses composantes.

Les scientifiques ont calculé que 90 % de la fumée que l'on retrouve dans l'air ambiant vient de l'extrémité de la cigarette. Conséquence: la cigarette qui se consume est encore plus nocive et n'épargne donc pas les non-fumeurs. «Ce qui sort de l'extrémité de la cigarette peut contenir de deux à deux cent fois plus de polluants: deux fois pour la nicotine, quatre ou cinq fois pour le CO₂ et de 200 fois pour certains agents cancérigènes», assure le D^r Gervais.

Santé Canada évalue à 359 décès par année le nombre de décès liés à la fumée secondaire au Québec à la suite d'une exposition à domicile. L'INSPQ calcule que ce nombre se situe plutôt entre 950 et 1625 décès par année quand on inclut l'exposition dans les lieux de travail, les automobiles et les lieux publics.

Le Devoir

Magpie: la nouvelle solution des écologistes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La Fondation Rivières, qui s'est opposée en audiences publiques au projet d'Hydroméga de construire une centrale hydroélectrique de 40 MW sur la rivière Magpie, sur la Côte-Nord, a conçu avec des spécialistes un projet alternatif qui préserverait en grande partie l'intégrité de ce cours d'eau et rapporterait près de cinq fois à la MRC les retombées économiques qu'elle escompte de son partenariat actuel avec cette société privée.

Mais, pour des raisons inconnues, a expliqué au Devoir le porte-parole de la fondation, Alain Saladzius, les responsables de la MRC n'ont même pas voulu discuter de cette proposition à leur dernière séance publique. La fondation a néanmoins déposé copie de son projet auprès du secrétaire de la MRC pour que celle-ci en soit saisie officiellement.

Le projet de la Magpie pourrait être approuvé par le conseil des ministres dès aujourd'hui, sur proposition du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair. Ce dernier a reçu une copie de la proposition communautaire élaborée par la Fondation Rivières, qui a sollicité de sa part une rencontre avant que le projet d'Hydroméga ne soit autorisé. Ce projet correspondrait aux projets communautaires que la prochaine politique énergétique du gouvernement Charest semble vouloir privilégier.

Le projet de la Fondation Rivières permettrait de sauver le puissant rapide qui a fait de la Magpie une des 10 rivières les plus recherchées au monde par les champions du rafting et du kayak. Le projet d'Hydroméga hausserait de plus de neuf mètres le bief de la vieille centrale désaffectée alors que le projet communautaire de la fondation ramènerait la puissance de la centrale projetée de 40 MW à 20 MW, mais avec un seuil de seulement trois mètres, ce qui préserverait davantage le caractère naturel du puissant cours d'eau.

La Fondation Rivières a qualifié d'«inacceptable» la position des élus de la MRC de la Minganie, qui refusent d'examiner une proposition susceptible de rapporter 2,8 millions par année au trésor régional plutôt que les 600 000 \$ qu'ils recevront, d'après ce qu'a calculé le groupe environnemental, les vrais chiffres n'ayant jamais été divulgués. La proposition communautaire récemment mise au point ferait appel à un financement en équité, c'est-à-dire par émissions d'actions, dont la MRC détiendrait le bloc principal.

La fondation estime que les élus de cette région n'ont pas le droit d'accaparer pour leur seul profit la Magpie, qui est un patrimoine collectif, disent-ils. Leur responsabilité de fiduciaire, qui est aussi celle du gouvernement québécois, oblige moralement les deux gouvernements à chercher la solution de moindre impact pour ce cours d'eau, ce qui permettrait d'attirer une importante clientèle d'amateurs de tourisme d'aventure de haut niveau, un attrait dont les retombées permanentes bénéficieraient à toute la région.

Le Devoir

Le pédiatre pédophile Jocelyn Lussier ira en prison

Drummondville — L'ex-pédiatre Jocelyn Lussier, reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement trois jeunes patients d'âge mineur après leur avoir administré des sédatifs, a été condamné hier à une peine de trois ans de prison.

Le 28 janvier dernier, Jocelyn Lussier, ancien chef du département de pédiatrie de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, a été reconnu coupable de six des 23 chefs d'accusation qui pesaient contre lui.

Pour justifier la sentence, le juge Conrad Chapdelaine a invoqué le fait que Jocelyn Lussier avait abusé de son autorité envers ses patients d'âge mineur et qu'il avait ainsi trahi leur confiance. Le magistrat a aussi souligné que les actes avaient été planifiés et que l'accusé avait

utilisé des sédatifs avant de commettre les agressions.

Le juge a aussi tenu compte du fait que Lussier n'avait pas d'antécédent judiciaire et qu'il subira d'importantes pertes sur le plan professionnel et familial. Il a de plus ordonné que le nom de l'ex-pédiatre soit inscrit au registre des délinquants sexuels.

L'accusé est resté impassible lors du prononcé de la peine, au palais de justice de Drummondville.

À la sortie de la salle d'audience, l'avocat de Lussier, M^r Gilles Rhéaume, a déclaré qu'il allait accélérer les procédures pour éviter que l'accusé se retrouve derrière les barreaux. La défense s'adressera donc à la Cour d'appel afin d'obtenir la libération de son client en attendant que l'appel du verdict soit entendu.

Pour sa part, le procureur de la Couronne, M^r André Rompré, a affirmé ne pas être pleinement satisfait de la sentence, même s'il s'est dit d'accord avec les déclarations du juge.

La défense recommandait une peine de deux ans moins un jour à purger dans la communauté, alors que la Couronne souhaitait une sentence de cinq ans d'emprisonnement ferme.

Les actes reprochés à Lussier ont été commis entre janvier 2000 et décembre 2002 à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville. L'ex-pédiatre a toujours nié sa culpabilité dans cette affaire.

Presse canadienne

Le prof Lauzon dans Outremont pour le NPD? Souverainiste convaincu et homme de gauche engagé, l'économiste ferait la lutte à Jean Lapierre

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Les candidats-vedettes ne pleuvent pas en vue des prochaines élections, mais un comté fait exception à la règle: Outremont.

Le coloré professeur de comptabilité Léo-Paul Lauzon, titulaire de la chaire d'études socioéconomiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), songe sérieusement à y représenter le Nouveau Parti démocratique (NPD) lors de la prochaine campagne électorale, qui pourrait être déclenchée dès cette semaine.

S'il devait plonger, il affronterait des adversaires redoutables: le ministre libéral Jean Lapierre, le conservateur Daniel Fournier, un homme d'affaires, et l'ancien ministre péquiste Jacques Léonard, dont la candidature pour le Bloc a été confirmée hier.

«L'avenir est aux partis socialistes», a soutenu M. Lauzon dans un entretien téléphonique à la Presse canadienne, en soulignant l'arrivée au pouvoir, ces dernières années, de gouvernements de gauche en Espagne, en Amérique latine et au Royaume-Uni.

«Il ne s'agit pas de dire: "A bas le secteur privé", mais plutôt d'accroître les mesures sociales», a-t-il précisé.

Mais étonnamment, ce n'est pas parce qu'il jongle avec l'idée de devenir candidat néo-démocrate que M. Lauzon abandonne son rêve d'un Québec souverain.

«Il est bien évident que je suis souverainiste, mais avec une association avec le reste du Canada, et ça, ça restera à déterminer», a-t-il reconnu, sans faire mention des tendances centralisatrices du NPD.

Seulement, il est en porte-à-faux avec les deux principaux partis indépendantistes, le Parti québécois et le Bloc québécois.

«Une souveraineté avec le PQ, je n'en veux pas: c'est un parti de droite!», lance-t-il. De toute façon, le régime actuel ne présente pas que des inconvénients, selon lui.

«Le fédéral n'a pas que des torts», affirme Léo-Paul Lauzon. Si ça n'avait pas été du gouvernement fédéral,

ça fait longtemps qu'on aurait eu un système de santé privé au Québec.»

Le professeur est donc en réflexion depuis que le lieutenant de Jack Layton au Québec, Pierre Ducas, l'a contacté il y a un mois. Avant de prendre sa décision, M. Lauzon veut s'assurer de pouvoir reprendre ses chroniques dans plusieurs médias en cas de défaite électorale.

«Je me demande où je vais être le plus utile pour véhiculer des valeurs socialistes au Canada», dit-il.

Mais quoi qu'il en dise, le chercheur semble pencher sérieusement vers un saut en politique. «Je vais être l'aile gauche du NPD, glisse-t-il. Je pense sincèrement qu'on va chauffer ces deux partis-là [les libéraux et le Bloc] dans Outremont.»

Cette circonscription est celle où les néo-démocrates ont enregistré les meilleurs résultats au Québec lors des derniers scrutins: plus de 10 % des suffrages, contre environ 3 % à l'échelle provinciale. Les stratèges du parti la jugent donc «prenable».

«Il y a bien du monde qui a peur de se présenter pour le NPD au Québec», note Léo-Paul Lauzon. Pourtant, ce sont souvent des gens qui ont beaucoup plus d'affinités idéologiques avec le NPD qu'avec le Bloc. Mais il y a une peur d'être ostracisé par tous les autres souverainistes au Québec. Moi, je l'assume et j'espère que ça va en attirer d'autres au NPD.»

Au cabinet du chef, on ne se formalise pas du penchant souverainiste de l'éventuel candidat. «Si on se fie à l'histoire des candidats dans ce comté-là, on ferait affaire à trois souverainistes: Lapierre [cofondateur du Bloc], Léonard et Lauzon», mentionne le porte-parole de M. Layton, Karl Bélanger.

«Mais à un moment donné, la moitié du Québec a voté OUI. L'important, comme M. Lauzon l'a dit, c'est qu'il est prêt à travailler dans le cadre fédéral présentement.»

Presse canadienne

Hausse du nombre de médecins étrangers

NORMAN DELISLE

Québec — Le nombre de médecins étrangers qui se préparent à pratiquer au Québec est en hausse. Mais le processus d'accréditation demeure long, a reconnu hier le président de l'Office des professions du Québec, Gaétan Lemoyne.

«Le ministère de la Santé a débloqué des places de stage additionnelles et le Collège des médecins a assoupli les règles pour les médecins étrangers», a déclaré M. Lemoyne devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale qui étudiait les crédits annuels de l'Office.

Selon des données publiées dans la revue du Collège des médecins et citées par M. Lemoyne, il y aura le 1^{er} juillet prochain près de 100 médecins étrangers en résidence au Québec, soit le double d'en juillet 2004.

On note aussi qu'en mars 2004, il y avait 110 permis restrictifs délivrés pour des médecins étrangers. Ces médecins étrangers peuvent poser des actes professionnels liés à une spécialité ou exercer en médecine familiale.

La procédure pour l'obtention d'un permis restrictif est la suivante. Un médecin étranger s'adresse au ministère de la Santé qui, à son tour, demande au Collège des médecins un avis sur chaque cas individuel.

Cet avis est basé sur le curriculum vitae de l'intéressé. On scrute sa formation et on vérifie s'il a effectivement exercé pendant au moins 12 des 48 derniers mois. De plus, le candidat est soumis à un examen, puis à un stage d'évaluation d'une durée de trois mois.

Par ailleurs, un comité a été créé sur la reconnaissance des diplômés étrangers.

«Il faut chercher des solutions pour faciliter la reconnaissance des acquis des médecins étrangers, tout en s'assurant de la protection du public», a dit le ministre responsable des lois professionnelles, Yvon Marcoux.

Presse canadienne

À vos microphones

Il y a déjà à un moment que vous écoutez CIBL et ça commence à vous démanger, vous aussi, d'en faire de la radio ?

Vous en savez un brin sur la chanson francophone, les affaires publiques ou culturelles ou sur la scène locale ?

Allez, faites-nous parvenir votre projet d'émission pour la saison d'été avant le 27 mai !

Cliquez www.cibl.cam.org pour tous les détails.



www.cibl.cam.org
1691, Pie-IX • Montréal • H1V 2C3 • 526-2581

L'ENFANCE, PAS LA VIOLENCE



Procurez-vous cette veilleuse et tous les profits seront versés à la Fondation Marie-Vincent qui a pour mission de prévenir les abus et la violence faits aux enfants. Aidez-nous à veiller sur eux.

veilleuse
3,99\$

www.marie-vincent.org

En vente chez nos généreux partenaires
RONA et **RÉNO DÉPÔT**

• LES ACTUALITÉS •

Faut-il choisir entre l'aide sociale et la pension alimentaire?

Des assistés sociaux contestent les méthodes de calcul de l'État

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Des assistés sociaux font appel au Tribunal administratif du Québec (TAQ) afin que le montant des pensions alimentaires versées pour les enfants ne soit plus retranché des chèques de sécurité du revenu. Si le tribunal leur donne raison, il en coûtera environ 50 millions au gouvernement.

Depuis le jugement rendu par la Cour suprême en 1997, les pensions alimentaires ne sont plus considérées comme un revenu au sens de l'impôt. Elles sont cependant toujours comptabilisées comme des revenus à l'aide sociale, même si les chèques sont calculés pour répondre uniquement aux besoins des adultes et non sur une base familiale. À l'exception de la première tranche de 100 \$, chaque dollar de pension alimentaire perçu est donc déduit de la prestation de la sécurité du revenu.

Selon les plaignants, soit le Front commun des personnes assistées sociales et deux bénéficiaires monoparentaux de l'aide sociale, cette disposition de la loi serait contraire aux chartes des droits et constituerait une discrimination en fonction de la condition sociale, du statut civil et de la situation familiale.

Lors de son témoignage hier, le directeur de la recherche du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Marco de Nicolini, a révélé que la fin de la déduction des pensions alimentaires coûterait environ 50 millions à l'État.

«Le gouvernement nous vole. Ce sont les familles pauvres qui enrichissent le système», s'est exclamé Marie-Violette Saulnier, une des deux assistés sociaux qui ont intenté le recours.

Lorsqu'elle a obtenu la garde de son enfant, fin 1990, elle a déclaré à son agent de l'aide sociale la pension alimentaire de 302 \$ versée par son ex-conjoint. C'est seulement un an plus tard que le ministère l'a informée que son chèque serait amputé desdits 302 \$ (l'exemption pour les premiers 100 \$, qui s'appliquait alors uniquement dans le cas des en-

fants de moins de cinq ans, a été étendue à tous les mineurs dans le dernier budget Audet).

«Je ne voyais pas comment, avec le Bien-être social, je pouvais payer la carte d'autobus, les dîners à l'école, les effets scolaires, le football, les sorties de mon enfant», a expliqué Mme Saulnier. Elle estime que sa situation financière précaire a grandement contribué à brouiller ses relations avec son fils, à tel point que celui-ci a quitté la maison quelques mois plus tard.

Si les pensions alimentaires venaient s'ajouter au montant de l'aide sociale, le MESS craint que cela n'incite les prestataires à boucher le marché du travail. «Il n'est pas interdit de penser que la décision de participer au marché du travail pourrait être influencée», a affirmé M. de Nicolini lors de son témoignage hier devant le TAQ, précisant cependant qu'il est impossible de quantifier cet impact.

Les plaignants ont reçu hier l'appui de plusieurs groupes sociaux, dont, au premier chef, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), qui souligne que 3500 étudiants sont également affectés par la déduction des pensions dans le calcul de l'aide financière aux études.

Pour Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRCQ), le gouvernement «détourne l'argent des ex-conjoints qui prennent leurs responsabilités». «Est-ce que le gouvernement leur dit que leurs enfants ne voient pas la couleur des 500 \$ qu'ils versent?!», a lancé Mme Lévesque.

Quelle que soit la décision du TAQ, cela ne changera rien à la vie de Marie-Violette Saulnier, dont le fils est aujourd'hui majeur. «Je le fais pour que les enfants ne servent plus de vaches à lait. Je le fais pour qu'il n'y ait plus d'autres femmes et d'autres enfants qui soient exploités», a fait valoir Mme Saulnier.

Les audiences du TAQ se poursuivent jusqu'à demain. Il pourrait alors trancher ou décider de référer la cause à la Cour supérieure.

Le Devoir

EN BREF

Monchoix.ca attend son carton d'invitation

Le groupe de pression Monchoix.ca, qui défend âprement les droits des fumeurs, craint d'être écarté de la commission parlementaire à propos du projet de loi sur le tabac, qui doit avoir lieu en juin. En tournée à Gatineau hier, sa vice-présidente, Armanda Mota, a dénoncé l'attitude de Québec

qui, selon elle, fait mine de ne pas vouloir entendre son groupe. «Il est inconcevable que les 1,3 million de fumeurs adultes du Québec, dont les 5000 membres québécois de Monchoix.ca, soient obligés de se débattre pour obtenir le droit de se faire entendre lorsque des projets de loi et des règlements qui les touchent directement sont soumis pour adoption à nos parlementaires», a-t-elle déclaré. Officiellement fondé en Ontario il y a huit mois, Monchoix.ca regroupe près de 20 500 membres. — Le Devoir

Les constructeurs d'habitations souhaitent que Québec protège les milieux humides

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) a demandé, dans un mémoire non sollicité au gouvernement québécois, un amendement à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui permettrait d'interdire tous les ouvrages, travaux, constructions ou activités dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière.

Cette proposition, formulée en avril auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Thomas Mulcair, montre à quel point le débat sur les milieux humides progresse dans les milieux industriels, en marge du mouvement environnemental qui le suit passivement jusqu'ici.

Le ministre Mulcair a annoncé, dans une récente entrevue de fond accordée au Devoir, qu'il avait l'intention de proposer à l'automne une politique de protection des milieux humides et riverains qui passerait par des amendements destinés à boucher les trous de l'actuelle LQE. Le ministre s'est prononcé pour une protection intégrale des milieux humides sur les terres publiques et privées, comme c'est le cas en principe sur les rives et les berges ainsi que dans les plaines inondables.

Les constructeurs d'habitations estiment cependant qu'ils «font les frais d'un manque d'encadrement» causé en grande partie par le fouillis réglementaire, attribué à une Politique provinciale pleine de trous en raison du règlement d'administration du MDDEP, dont les normes doivent être transférées dans les réglementations régionales et municipales en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Or les normes de la politique actuelle ne sont pas intégrées, comme le prévoit la LAU, dans 85 % des municipalités du Québec et les plus vieilles normes, qui remontent à 1987, ne sont pas encore intégrées non plus dans une municipalité sur trois.

Les constructeurs se plaignent de ce que la LQE leur impose d'identifier les milieux humides et de s'en tenir à distance. Mais, dans la réalité, le ministère autorise la très vaste majorité des demandes qui

lui sont soumises, ne bloquant que les cas extrêmes où des espèces menacées ou des milieux humides absolument exceptionnels sont en cause, soit moins de 3 % des demandes soumises, selon une évaluation officieuse d'un fonctionnaire au fait du dossier.

L'APCHQ voudrait que les corps publics identifient à leurs frais, par une cartographie officielle, tous les milieux humides que la loi protégera. Mais ils réclament des «exceptions» qui leur permettraient d'obtenir encore des autorisations sur la base de critères qui détermineraient les milieux de «haute valeur», une façon de dire qu'on pourrait en remblayer encore beaucoup.

Les constructeurs proposent par ailleurs d'appliquer le principe «d'aucune perte nette» que défend aussi le ministre Mulcair.

Cette formule «dangereuse» est très différente du principe «d'aucune perte» ou de «perte zéro» car l'ajout de «nette» dans cette formule signifie qu'on pourrait remblayer un milieu naturel en échange de la construction d'un autre ailleurs ou en échange d'une compensation dite «environnementale», qui pourrait consister en l'achat d'un boisé ou d'un simple don en argent pour une piste cyclable municipale. Cette technique qu'appréhendent les milieux de la conservation permettrait de poursuivre sous le couvert d'une nouvelle légitimité «verte» l'actuel grignotage des milieux humides, expliquait récemment au Devoir le directeur de Canards Illimités, Bernard Filion.

Enfin, les constructeurs d'habitations voudraient que les projets approuvés par le conseil des ministres n'aient pas à passer le test de conformité que constitue l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès de l'Environnement. Mais par-dessus tout, ils réclament de ne plus avoir affaire avec le ministère et suggèrent à cet égard de confier «l'application du cadre normatif et de la délivrance des permis et certificats d'autorisation» aux MRC ou aux municipalités, qui sont à l'origine du saccage en cours depuis une génération et où les entrepreneurs bénéficient de connivences et d'une plus grande compréhension.

Le Devoir

Colombie-Britannique

Le NPD a profité des pertes libérales

DIRK MEISSNER

Vancouver — Si les libéraux de Colombie-Britannique se retrouvent avec une moins forte majorité au lendemain des élections de mardi, c'est avant tout parce que les électeurs voulaient un meilleur équilibre des forces en Chambre, selon le premier ministre réélu, Gordon Campbell.


L'opposition néo-démocrate a réalisé des gains importants lors des élections provinciales de la Colombie-Britannique, mardi. En conférence de presse post-électorale, M. Campbell a toutefois refusé de reconnaître que ce phénomène était peut-être attribuable à la colère des électeurs en ce qui regarde les programmes sociaux. Au cours de leur premier mandat, les libéraux ont imposé des restrictions budgétaires importantes dans les programmes sociaux.

Le décompte total donnait 46 sièges aux libéraux et 33 aux néo-démocrates. Lors des élections de 2001, les libéraux de M. Campbell avaient obtenu 77 des 79 sièges.


Durant la campagne électorale, les libéraux se sont vantés d'avoir revigoré l'économie en plus de faire miroiter la promesse d'un «âge d'or», notamment grâce à la tenue des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver en 2010.

«Le public a parlé de façon claire, a dit M. Campbell. Ils voulaient une opposition plus forte.»

Presse canadienne



SERVICE



POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTREAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

Du 19 au 23 mai. Cette offre s'applique exclusivement aux bouteilles de vin et de spiritueux de 10\$ et plus chacune après toute autre réduction. Les coolers, bâches et colis-cadeaux ne sont pas inclus dans cette promotion. Achats non cumulatifs. Titulaires de permis, agences de la SAQ, Comptoirs Vin en vrac, SAQ Dépot et SAQ.com exclus. Les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées sont exclus de cette promotion.

PRENEZ
GOÛT
À NOS
CONSEILS



DU 19 AU 23 MAI SEULEMENT

10 \$

DE RABAIS

À L'ACHAT DE

6 BOUTEILLES

[VIN ET SPIRITUEUX]

D'UNE VALEUR DE 10\$ ET PLUS



É D I T O R I A L

Qui réinvente
quoi?

La présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, publiait cette semaine son premier rapport d'étape portant sur le Plan de modernisation du gouvernement du Québec. Ce serait exagérer que d'affirmer que rien n'a été fait, mais ce serait tout aussi excessif de parler d'un grand pas pour le Québec!

Le premier rapport d'étape publié cette semaine par Mme Jérôme-Forget énumère les dossiers sur lesquels le gouvernement s'est penché dans le cadre du Plan de modernisation de l'État adopté l'an dernier. Le but de ce plan est d'alléger les structures, de réévaluer les programmes et de voir à la planification des ressources humaines.

Après une année de travail, le bilan indique qu'on a créé Services Québec, ce guichet unique de services qu'il faut maintenant construire, qu'on a poursuivi le branchement Internet des établissements scolaires et des bâtiments municipaux, réduit le nombre d'unités de négociation dans le réseau de la santé et réduit de 1400 sur 75 800 le nombre de fonctionnaires. On a aussi entrepris de revoir les règles de gouvernance des sociétés d'État et mis sur pied l'Agence des partenariats public-privé.

Certaines de ces mesures, comme le non-remplacement de quelques centaines de fonctionnaires mis à la retraite, méritent d'être soulignées. Mais pour un gouvernement qui se disait déterminé à «réinventer le Québec», avouons que ces premiers résultats sont minces.

Pour l'avenir, un second document publié le même jour par Mme Jérôme-Forget donne une idée de ce qui suivra. Il s'agit du rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement, présidé par un professeur de l'ENAP, Thomas Boudreau. L'étude a porté sur un premier groupe de 60 des 188 organismes publics québécois, dont la Régie des rentes, la Régie du logement ainsi que des dizaines de comités, de commissions et de sociétés.

Ceux qui rêvaient d'un grand ménage seront déçus: les recommandations du groupe de travail se limitent pour l'essentiel à suggérer des modifications mineures afin d'améliorer la performance. Dans les rares cas où on propose la disparition de l'organisme étudié, il s'agit de coquilles vides comme la Société de l'amiante, voire d'un simple transfert de responsabilités. Pour ce qui est des cas plus litigieux, leur disparition a aussitôt été contestée par les ministres responsables. On pense notamment au Comité de déontologie policière, ou encore à la Société nationale du cheval de course, dont le groupe de travail propose la privatisation en affirmant que ses fonctions ne constituent pas «un rôle essentiel de l'État». C'est le moins qu'on puisse dire!

Sans beaucoup de ressources ni de temps, le groupe de travail ne pouvait se livrer à des analyses exhaustives de chaque organisme, mais il est tout de même parvenu à faire des suggestions qui méritent attention. Ainsi, on propose de remplacer certains comités permanents par des comités *ad hoc* qui se réuniraient au besoin, ou encore de retirer la fonction «information du public» offerte par des organisations comme la Régie du logement pour la confier au futur guichet unique de services gouvernementaux. On ne retirera pas des milliards de ces changements, mais il n'y a pas de petites économies quand il s'agit de l'argent durement gagné des citoyens.

Loin de s'amuser à jouer de la tronçonneuse, les membres du groupe de travail ont plutôt fait ce qui devrait être fait de façon systématique par tous les gouvernements au début d'un nouveau mandat. Tant mieux! Et que ceux qui craignent le pire se rassurent: au rythme où ce gouvernement «réinvente» l'État, le risque est bien plus élevé de mourir d'ennui que d'une surdose de changement.

j-rsansfacon@ledevoir.com

C'est oui
ou c'est non

Il y a un paradoxe dans l'affaire *Newsweek*. Dans les excuses qu'il a signées en fin de semaine, le rédacteur en chef de cet hebdomadaire américain se rétracte mais ne dément pas ou, si on préfère, dément sans se rétracter. En fait, la seule chose qui soit claire en cette histoire est que *Newsweek* patauge.

Tout a commencé avec cette brève dans laquelle deux journalistes à l'emploi de ce magazine propriété du *Washington Post* relaient le fait suivant: un gardien de la prison de Guantanamo ou sont regroupés des islamistes soupçonnés d'être liés au réseau al-Qaïda a jeté un exemplaire du Coran dans les toilettes. Dans les jours qui ont suivi la publication de cette nouvelle, une quinzaine de personnes sont mortes lors des manifestations que ce sacrilège a provoquées en Afghanistan et au Pakistan.

Ce n'est qu'après avoir constaté les effets dramatiques de cette nouvelle que la Maison-Blanche et le département d'État sont montés au créneau pour faire pression sur *Newsweek* afin d'obtenir un rectificatif. Si la direction a convenu de faire un mea-culpa sur un aspect du sujet, elle s'est refusée et refuse toujours de se rétracter sur l'essentiel. Dans un entretien au *New York Times*, le patron de l'hebdomadaire précise ceci: «Nous ne nous rétractons sur rien du tout. Nous ne connaissons pas encore les véritables faits.»

Si on en croit les témoignages recueillis auprès d'anciens détenus britanniques de Guantanamo, l'épisode lors duquel le Coran a été souillé était connu de tous. Alors, pourquoi ces pressions? Parce qu'une des deux sources n'est plus certaine aujourd'hui d'avoir lu ce fait détaillé dans un rapport du Pentagone ou ailleurs.

En attendant la suite, il est intéressant de noter que les pressions exercées par l'administration Bush se sont poursuivies alors qu'un débat de fond a cours au sein de tous les organes de presse au sujet de l'usage des sources anonymes. Depuis les ca-fouillages du *New York Times* et de *CBS News* et les actes de contrition qu'ils ont suscités, on s'interroge donc sur la pertinence de ces sources qui, dans certains cas, se sont avérées être des torpilles manipulées à des fins autres que celles envisagées par les rédactions.

Le chapitre *Newsweek* étant loin d'être conclu, il faut espérer que le débat qu'il a favorisé touche également les politiques d'information élaborées par le Pentagone et le département d'État dans le but d'imprimer sur les nouvelles quotidiennes un parti pris dont on devine la finalité. Toujours est-il que pendant des mois et des mois, ces deux ministères ont conçu, réalisé et distribué à des dizaines de stations de télévision ainsi qu'aux agences de presse Reuters et Associated Press des dizaines de reportages sans qu'on en connaisse l'origine.

Un, les résultats de cette enquête du *New York Times* n'ont jamais été contestés par les ministères en question. Deux, on ne sait toujours pas si ces divisions gouvernementales d'information au mandat pour le moins singulier fonctionnent toujours. On nage dans l'opacité.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Sussex ou success?

Imaginez un joueur des Bruins de Boston qui traverse la patinoire et se joint au Canadien à la dernière période de la finale. Imaginez la Grande-Bretagne qui traverse du côté de l'Irak avant de neutraliser Saddam Hussein. Imaginez Mario Dumont qui se joint au PLQ la veille du référendum. Imaginez Belinda qui traverse la Chambre des communes et se lie au PLC. Même si tout est possible en ce bas monde, ce coup du 17 mai 2005 est un coup bas, très bas. C'est le comble de la trahison. Comme lâcheté, c'est difficile à battre. Ministre, en plus? Cré Belinda! Ça dépasse l'entendement. Pour le PLC et Belinda Stronach, aux seuls chapitres de la noblesse, de la dignité et de la loyauté, j'accorde un zéro en tout point égal à celui du scandale Canada-Québec.

Gerry Pagé
Québec, le 17 mai 2005

Les jeunesses carriéristes

Ainsi, Belinda Stronach quitte le Parti conservateur... parce qu'il est incapable de «s'implanter» au Québec. Désolé, mais cette femme n'a aucune leçon à donner à ce sujet, elle qui, il y a un an, lorsqu'elle brigait la chefferie du parti, ne savait pas dire un traître mot en français! Au fait, qu'est-ce que l'intérêt de la nation, comme elle le prétend si bien? Le fait de violer sciemment les champs de compétence inscrits dans la Constitution? La famille de la «Petite Ligue des carriéristes» (PLC) est grande.

Philippe Baril Lecavalier
Chambly, le 17 mai 2005

Belinda et la guerre
des étoiles

Pourquoi se tourner vers Cannes quand c'est si intéressant au Cann... ada?

Belinda Stronach a décidé de larguer le Parti conservateur, elle qui s'était présentée à la chefferie de ce même parti il y a à peine un an et demi. Pas à un poste de députée, non, à la chefferie! Tout un programme balayé du revers de la main, un chef trahi, des électeurs bafoués dans leur choix. Mais qu'importe, c'est la guerre des étoiles, et il faut remporter la palme d'or.

Alors qu'il y a à peine quelques jours, cette dame votait oui lors du vote de censure contre le gouvernement, voilà maintenant qu'elle réapparaît en princesse Leia Organa ou en «réorganisatrice» du Parti libéral. Ciel, faut-il que ce parti soit en danger ou qu'il soit compromis de telle sorte que sa survie dépende de cette femme! Et où est passée Lucienne Robillard-C3PO?

Les libéraux se gargariseront-ils longtemps de leur nouvelle acquisition? Quel geste incompréhensible, sinon pour conserver le pouvoir à tout prix! En effet, personne aujourd'hui, pas même Jean Lapierre-R2D2, n'a vanté les mérites de cette femme. La seule qualité qu'on lui trouve, c'est de permettre aux libéraux de se maintenir en poste et on lui propose en plus un poste de ministre... et elle accepte, elle qui était conservatrice il y a à peine 24 heures! En comblant l'ambition sans limites d'un tel personnage, on donne raison à ceux qui clament que la politique est biaisée et que ceux qui s'y adonnent sont hypnotisés par le pouvoir. On fait état de la fragilité et de la faiblesse du Parti libéral. Les journalistes pouvaient bien se torturer de rire quand Paul Martin-Darth Vader (pour le moment) a fait cette annonce et déclaré que ça ne changerait rien au vote de jeudi. Les journalistes ont au moins eu le mérite d'être lucides.

Bien sûr, des élections, ça coûte cher. Mais avons-nous le choix? De toute façon, le premier ministre a promis de les déclencher après le dépôt du rapport de la commission Gomery-Obi-Wan Kenobi. A moins qu'on ne trouve un moyen de différer ce rapport ou bien que Gilles Duceppe-Luke Skywalker [...] devienne chef du Parti libéral... du Québec.

Pauvre Canada! Où est le Jedi?
Michèle Bourgon
Le 17 mai 2005

Stronach et le cynisme

À mon avis, la défection de Belinda Stronach ne va qu'alimenter le cynisme à l'endroit de la classe politique canadienne. En plus, cela confirmera l'impossibilité d'obtenir une opposition viable et une alternance politique au fédéral, consacrant encore davantage son échec comme entité politique capable de représenter l'ensemble des Canadiens. C'est un gain à court terme qui risque de coûter cher aux libéraux,

dans l'Ouest et ailleurs au Canada, où on sentira encore davantage qu'au fond, tout ce qui compte, c'est l'Ontario.

Hugo Delaney
Montréal, le 17 mai 2005

Fausse note à l'OSM

Associé de très près à l'OSM depuis environ 60 ans à titre d'abonné, de spectateur, de donateur et de bénévole, j'ai développé pour cet orchestre une passion que j'ai transmise à mes deux fils. L'OSM a traversé beaucoup de crises et de crises où l'émotion a prévalu: arrivées et départs quasi incompréhensibles de Defaw, Markevitch, Fruebeck de Burgos, Decker et, encore récemment, Dutoit. Cette fois-ci, les syndicats réclament la tête de Madeleine Careau. Les chefs syndicaux seraient-ils devenus sexistes et machistes? Que lui reproche-t-on? L'absence d'une formation musicale poussée l'empêche-t-elle d'être une excellente administratrice et de bien jouer son rôle de gestionnaire? Reproche-t-on aux chefs syndicaux leur manque de formation administrative? Allons, messieurs, un peu de maturité et d'honnêteté; mettez de côté vos préjugés.

Le syndicat de l'orchestre et la Guilde des musiciens ne sont-ils pas en train de prendre en otage les abonnés et le public qui les font vivre et de dicter leurs conditions à ceux qui paient la note, assument tous les risques et se dépensent sans compter pour assurer leurs emplois? Et que penser des graves et injustes inconvénients qu'ils font subir aux Jeunesses musicales, au Festival de Lanaudière et aux touristes qui ont retenu leurs places longtemps à l'avance? [...] Ne pourrait-on pas trouver un accommodement pour protéger ces manifestations parallèles?

Sauf à perdre sa réputation internationale acquise grâce aux tournées et aux enregistrements de disques, l'OSM ne peut se contenter, malgré les inconvénients des tournées, de demeurer un orchestre local. Des musiciens doivent se plier aux exigences sérieuses mais temporaires des tournées. Ont-ils pensé aux autres troupes, comédiens, danseurs et sportifs qui se produisent tous les soirs en tournée? De grâce, M. Béliveau, sans jeu de mots, accordez mieux votre violon, et vous, M. Masse, pensez moins à votre petit pouvoir qu'à l'avenir de l'OSM.

André Bachand
Montréal, le 17 mai 2005

LIBRE OPINION

De la commission Gomery
aux écuries d'Augias

JEAN-MARC LÉGER
Journaliste

Les audiences de la fameuse commission Gomery ont visiblement fait moins recette dans la dernière quinzaine qu'au cours des mois précédents. Elle ont en effet dû subir une rude concurrence de la part de la Chambre des communes. C'est là en effet que se déroulait le spectacle haut en couleur cependant que M. Gomery n'avait à présenter que des témoins certes importants mais fort sages et plutôt ternes si on les compare à ceux des semaines précédentes.

Il faut bien convenir en effet que, règle générale, c'est moins un louable souci d'information et d'éducation qui anime la majorité des auditeurs et des spectateurs assidus des audiences de la commission qu'un certain voyeurisme et la satisfaction de voir confondus publiquement des hommes politiques (ou plutôt, en l'occurrence, des politiciens), des membres ou d'anciens membres de cabinets ministériels et des dirigeants ou des cadres supérieurs d'agences de communication. Toutes les conditions étaient réunies

pour que ce spectacle d'un genre inédit fasse concurrence aux *Bougon*.

Comment ne pas penser aux célèbres écuries d'Augias? Hercule lui-même aurait été stupéfait, atterré, voire effrayé devant l'étendue de la gangrène et l'ampleur des dépôts d'immenses que révèlent les témoignages recueillis par la commission. Voilà qui fait pâlir les écuries d'Augias, qu'il s'agit fait fort de nettoyer en y faisant passer l'Alphée.

Aujourd'hui, le Saint-Laurent entier et tous ses affluents ne sauraient suffire à épurer le cloaque du système fédéral de ce qu'il a accumulé de déchets au cours des 10 à 15 dernières années. On pourrait résumer le phénomène d'un mot en empruntant le titre d'un célèbre ouvrage de Cioran: *Précis de décomposition*.

Toutes les vilénies

Les révélations entendues tout au long des derniers mois par la commission ont notamment fait ressortir à la fois l'acuité et la bassesse de la haine antisouverainiste dans le camp fédéral, notamment chez les fédéralistes francophones, prêts à toutes les vilénies pour faire échec à ce grand dessein.

Curieuse faune, décidément, que ces franco-phones d'Ottawa. Plusieurs des témoignages entendus par la commission ont pleinement justifié le propos lapidaire et laconique de Jacques Parizeau au soir du deuxième référendum, le 30 octobre 1995, dont il est maintenant acquis que, derrière une apparente et très mince défaite (49,6% contre 50,4%), il a en vérité été gagné.

En effet, les manipulations et les manœuvres de toute sorte des fédéraux (ainsi que les procédures accélérées de naturalisation de milliers d'immigrants) et les multiples initiatives de conditionnement des dirigeants et chefs de file des communautés et associations d'immigrants ont lourdement pesé sur les résultats.

De multiples signes indiquent heureusement que la situation est en voie de changer rapidement. Les tentatives d'intimidation ont fait leur temps. Voilà qui autorise un véritable optimisme, non seulement d'ailleurs quant au déroulement des futures consultations populaires mais quant à la mesure d'intégration en profondeur de ces Québécois d'origines diverses à leur nouvelle patrie québécoise et, dès lors, à la nation franco-québécoise.

IDÉES

Le grand marché de la culture religieuse

LOUIS O'NEILL
Professeur émérite
à l'Université Laval

J'ai une certaine difficulté à partager l'enthousiasme des éditorialistes qui voient dans le projet d'un futur cours d'éthique et de culture religieuse la trouvaille du siècle, le début d'un temps nouveau, la clé de l'ouverture sur le monde. «Les petits Québécois, écrit un éditorialiste, en sortiront sûrement plus enrichis et mieux outillés pour comprendre le monde pluraliste dans lequel ils évoluent... Le monde ne pourra en être que meilleur. Qui donc peut s'élever contre ça?» (Le Soleil, 8 mai 2005.) Pour sa part, une analyste montréalaise voit dans le cours en gestation une clé pour mieux comprendre une tragédie comme celle qui s'est produite le 11 septembre 2001. Autrement dit, il faut mieux connaître l'islamisme pour prévenir le terrorisme. Rien de moins! Décidément, ce nouveau cours est porteur de grandes vertus!

En soi, la culture religieuse est une excellente chose. Quand on écoute ou lorsqu'on lit, de la part de commentateurs, des propos lourdauds qui suintent l'ignorance au sujet de la tradition judéo-chrétienne, on souhaite que se développe un savoir religieux de qualité. Peut-on attendre cela du nouveau cours?

J'émets pour ma part quelques réserves. La première a trait au vocabulaire, la deuxième concerne le contenu, une dernière porte sur le sort réservé à la liberté religieuse.

Le sens des mots

Il faut au préalable, dit Confucius, bien définir les mots. Or le document qui accompagne le projet de loi propose une définition sui generis de l'éthique. Celle-ci serait distincte de la morale, laquelle, dit-on, «répond surtout à "que doit-on faire?" en fonction des règles de conduite, des normes, des interdits, des devoirs, des droits, des lois, des valeurs, des principes et des idéaux proposés à la personne de l'extérieur» tandis que l'éthique «fait surtout appel au questionnement et au discernement sur ce qu'il est préférable de faire dans une situation donnée, par rapport à soi, aux autres et aux retombées de ses actions sur le vivre-ensemble».

La distinction ici formulée prête à confusion. Selon *Le Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'André Lalande, l'éthique est «la science qui prend pour objet immédiat les jugements d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais». Elle se distingue de la morale entendue comme le savoir des mœurs et des prescriptions à une époque donnée mais s'y appa-

rente quand il est question de jugements de valeur portant sur la conduite humaine et l'appréciation de ce qui est bien ou mal.

En fait, la définition retenue par les auteurs du document offre pour eux l'avantage d'évacuer les notions de moralité, de bien et de mal. On ne rejette pas ces notions, on les ignore. Ce n'est donc pas un nouveau cours de morale qui est proposé mais plutôt un enseignement que *Le Vocabulaire technique et critique de la philosophie* appelle éthographie ou encore éthologie. On pense éviter ainsi les interrogations morales qui pourraient surgir dans l'esprit des jeunes et embar-

asser les enseignants. Ce qui n'empêche cependant pas le maître de promouvoir en classe sa propre morale sans qu'on puisse en évaluer le bien-fondé. Une autre astuce concerne la culture religieuse. Ce qui est proposé relève des sciences humaines de la religion et non pas de la théologie ou d'une forme de catéchèse. Il s'agit d'un nouveau produit intellectuel, distinct d'un savoir spécifiquement religieux. On disserte sur les religions tout en gommant l'enseignement religieux. Celui-ci est donc évacué, tout comme le cours de morale. Une telle approche, qui élimine les interrogations fondamentales liées à la foi, serait plus apte à faciliter la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

L'expression «sortir la religion de l'école» n'a donc rien d'excessif. Il s'agit bien d'une suppression radicale de l'enseignement religieux proprement dit. Selon le ministre de l'Éducation, «on est rendu là», ajoutant que le changement est «largement souhaité par une majorité de Québécois». Mais où donc a-t-il recensé cette majorité dont il se réclame?

Un projet herculéen

Ceux qui, depuis plusieurs années, ont concocté le projet dont le ministre fait la promotion sont des gens aux horizons larges, *urbi et orbi* et plus encore. Ils n'ont pas peur des grands défis. Pour eux, les coups d'essai se veulent des coups de maître. Connaisseurs de la gent étudiante du secondaire, où pas plus de 60 % des jeunes réussissent à compléter le cycle en cinq ans, ils proposent d'imposer un cheminement qui obligera à assimiler un savoir couvrant un vaste éventail de croyances parmi lesquelles on retrouve le christianisme, le judaïsme, l'islamisme, l'hindouisme, le bouddhisme, les religions amérindiennes, etc. Sans oublier ce que le document appelle les «représentations séculières», tels l'athéisme, l'écologisme, le marxisme, etc.

C'est monumental et ça me rend perplexe. Par exemple, pourquoi introduire l'athéisme, l'écologisme et le marxisme dans un cours de culture religieuse qui s'adresse à des jeunes de 16 ou 17 ans? Marx fondateur d'une religion séculière, c'est une trouvaille. Le créateur du marxisme serait fort surpris qu'on lui ait trouvé une niche dans le temple des religions.

Jadis, au temps dit de la «grande noirceur», on enseignait le marxisme en deuxième année de philo, après une étape préparatoire consacrée à un travail de conceptualisation et à l'étude du

Au cours de l'histoire, ceux qui adhèrent d'esprit et de cœur aux valeurs judéo-chrétiennes ont eu à surmonter des difficultés bien pires

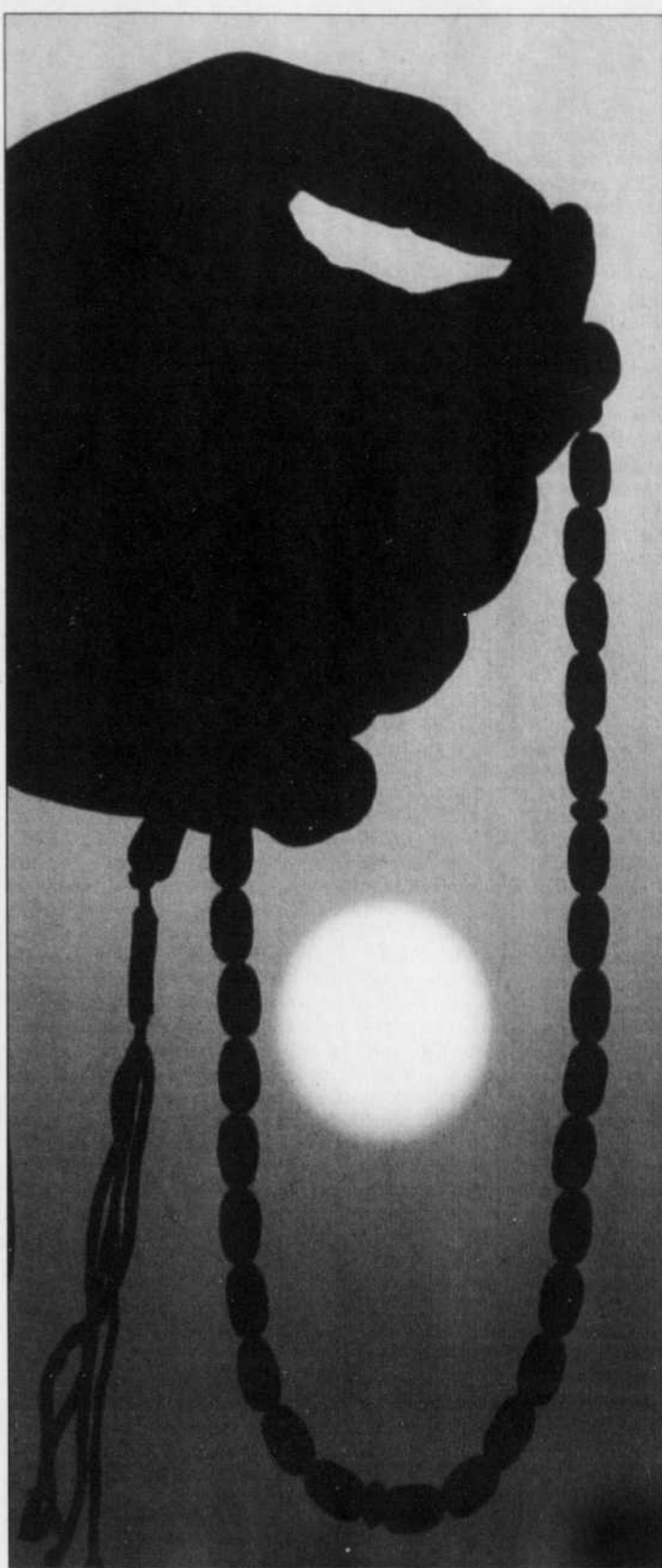
contexte historique dans lequel avait germé la pensée du célèbre philosophe. On évitait les excursions jugées trop complexes compte tenu de la capacité d'absorption des étudiants.

Mais voici qu'avec la laïcisation complète de l'enseignement, les jeunes du secondaire seraient devenus automatiquement plus intelligents, ouverts aux savoirs les plus abscons, capables d'assimiler les doctrines les plus ésotériques qui soient. Mais comme dirait la dame citée précédemment, «qui donc peut s'élever contre ça?». C'est le début d'un temps nouveau.

Pour nous rassurer sur ce qui s'en vient, le ministre a déclaré que «cette nouvelle approche fait une large place à la réflexion sur les valeurs, les règles et les droits, et elle reconnaît l'héritage religieux comme une part importante de notre culture». Le propos est éducatif. Néanmoins, une double interrogation subsiste: on parlera de quoi et en quels termes?

Ce serait sûrement bénéfique pour l'avancement de la culture religieuse si on décrivait, avec compétence et honnêteté, les origines du christianisme, l'expansion de la foi chrétienne et son apport à la construction de l'Europe et de l'Amérique ainsi qu'au développement des peuples, les œuvres accomplies par les grands ordres religieux et de nombreuses communautés, la contribution de l'Église au développement du savoir, l'influence du christianisme sur l'essor des valeurs d'égalité et de solidarité et sur la promotion des droits humains, la genèse et l'impact de la pensée sociale chrétienne, etc.

Mais on doit aussi prévoir que plusieurs enseignants au savoir historique rudimentaire et marqués par la culture du ressentiment s'emploieront plutôt à discourir sur l'Inquisition, l'obscurantisme, le cléricisme, et titilleront l'imagination des jeunes en leur parlant des amours de Jésus et de Marie-Madeleine, des trésors du



PETER ANDREWS REUTERS

Vatican ou encore des supposées machinations de l'Opus Dei, se servant en l'occurrence du *Code Da Vinci* comme manuel de base.

Devant la décision de supprimer l'enseignement religieux, un évêque s'est consolé en disant qu'il serait au moins question de Jésus dans le nouveau cours. Mais le vénérable prêtre ne semble pas s'être demandé de quelle façon on en parlera, qu'il s'agisse de Jésus et de Marie-Madeleine ou de tout le reste.

La liberté religieuse

Le document qui accompagne le projet de loi proclame hautement que «le respect du droit fondamental à la liberté de conscience constitue l'assise de toute formation de l'éthique et de la religion». L'évocation de ce noble principe soulève deux interrogations.

La première concerne le droit des parents de réclamer que les jeunes dont ils ont la charge soient exemptés d'un enseignement qui blesserait leurs convic-

tions ou leur conscience. Or la nouvelle loi leur refuse ce droit.

Paradoxalement, des penseurs qui ont préparé le terrain pour sa mise en chantier ont souligné le danger que le régime actuel d'enseignement religieux, nonobstant son caractère non obligatoire, puisse heurter des adeptes de religions non chrétiennes. Certains ont même déploré la présence de crèches de Noël à l'intérieur de l'espace scolaire. La liberté de conscience et de religion est-elle un privilège réservé aux non-chrétiens?

Deuxième source de perplexité: la nouvelle législation refuse à des milliers de parents chrétiens le droit pour leurs enfants à l'enseignement religieux reconnu par la Charte québécoise des droits et libertés (article 41), qui rappelle que «les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi». Cet article dérange, aussi des adeptes de la nouvelle politique ont-ils tout simplement proposé de le supprimer. Mais où donc est passée la liberté de conscience et de religion? Elle vaudrait pour tout le monde sauf pour les chrétiens? Qu'est-ce donc qui interdit le choix entre le grand marché des cultures religieuses et un cours de religion ou de morale au sens propre des termes?

Mais «on est rendu là», comme dit le ministre de l'Éducation. Cet argument d'une immense lourdeur métaphysique est en train de bouleverser le paysage éducatif. Il rappelle le propos historique d'un homme politique d'autrefois qui déclarait: «Nos adversaires vous ont conduits au bord du gouffre. Nous vous aidons à franchir un pas en avant.» En éducation, du PQ au PLQ, c'est le même itinéraire avec, comme guide, l'idéologie distillée par les gourous de l'intégrisme laïque.

Le bon côté des choses

Le ministre de l'Éducation a décidé de faire sauter un pan de la liberté religieuse, donc un volet de l'éventail des libertés. C'est triste. L'opposition officielle appuie la manœuvre, ce qui est non moins triste. Mais il n'y a pas là de quoi déchirer sa chemise. Au cours de l'histoire, ceux qui adhèrent d'esprit et de cœur aux valeurs judéo-chrétiennes ont eu à surmonter des difficultés bien pires. Ce ne sera pas la première fois qu'on sort la religion de l'école.

Dans une société démocratique, les lieux d'intervention sont multiples, même si on a parfois l'impression que des idéologues sectaires occupent tous les créneaux. Il existe toujours des voies d'expression et de communication pour qui croit vraiment aux valeurs religieuses qui donnent un sens à l'existence et consolident les assises de la vie collective. Il y a là un défi pour l'intelligence et l'imagination.

Difficultés de l'industrie forestière

Le temps de la colonisation est révolu



REUTERS

RAPHAËL PICARD

Chef du Conseil des Innus de Pessamit

La requête en injonction déposée par la Première Nation innue de Pessamit (Betsiamites) afin de faire cesser les activités forestières de la compagnie Kruger a semé l'inquiétude. À cet égard, Kruger, ses employés et le Conseil de l'industrie forestière ont dit beaucoup de choses qui témoignent de leur mauvaise compréhension des enjeux.

D'abord, si le gouvernement du Québec avait choisi la voie du dialogue et du respect plutôt que celle de l'affrontement et de la division, nous n'en serions pas là. Aujourd'hui, plutôt que de nous mettre sur le dos d'éventuelles pertes d'emplois, peut-être pourrions-nous discuter de moyens visant à parer à la conjoncture difficile que vit toute l'industrie papetière ainsi que de la participation des Innus à une né-

cessaire adaptation des pratiques forestières. Ma nation ne demande pas mieux qu'être partenaire de projets respectueux de l'environnement, structurants et créateurs d'emplois.

D'ailleurs, il est trop facile d'ameuter la population et de mettre sur le dos de la Première Nation l'odieuse des mises à pied et de la fermeture d'usines lorsqu'on sait très bien que c'est toute l'industrie forestière qui vit des moments difficiles et qui doit obligatoirement se réorganiser.

Les réactions au recours judiciaire entamé par le Conseil des Innus de Pessamit pour faire stopper les opérations forestières sur une partie de son territoire ancestral sont assez éloquentes. À grands cris, on nous accuse de mettre en péril l'économie de la Côte-Nord et de la Maurice parce que nous nous adressons au tribunal pour faire respecter nos droits. Cette façon de faire n'est pas légitime? On nous répond que le seul véhicule que nous devrions utiliser est celui de la négociation.

Droits bafoués

Ce que voudraient nos détracteurs, c'est que les autochtones acceptent de voir leurs droits bafoués pendant qu'on est assis à une table de négociation, dont nous ignorons l'aboutissement. Quelle nation accepterait de se faire dicter une telle ineptie?

Je le répète: les Innus de Pessamit ont accepté de négocier avec les gouvernements du Québec et du Canada depuis plus de 30 ans. Il aura fallu attendre plus d'un quart de siècle avant de convenir d'une entente de principe. C'est arrivé en mars 2002. Depuis ce temps, nous n'avons fait aucun progrès véritable. Il aura même fallu attendre deux ans avant que les gouvernements n'acceptent de signer le document. Après l'élection des libéraux, le ministre Benoît Pel-

letier a même jonglé avec l'idée de ne pas signer la proposition d'entente de principe. Et depuis sa signature, en avril 2004, nous ne connaissons toujours pas le *modus vivendi* pour la négociation d'un traité entre le Québec et les Innus.

Pendant ce temps, et même si le gouvernement s'est engagé dans l'entente de principe à ne plus porter atteinte aux droits reconnus, le gouvernement du Québec continue d'octroyer des permis de coupe sur nos territoires ancestraux, détruisant du même coup nos territoires de chasses et bouleversant nos habitudes de vie. On se croirait parfois revenu à l'époque coloniale... à moins qu'on n'en soit jamais sorti!

Quand le gouvernement du Québec a émis un permis à Kruger pour qu'elle puisse faire des coupes sur l'île René-Levasseur, nous avons immédiatement protesté. Ce permis a été émis en contre-entente avec l'entente de principe et à l'encontre du droit autochtone et de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada. Quelle a été la réaction du gouvernement? Silence total. Aucune réponse, aucun accusé de réception, rien.

Nous avons par la suite transmis une mise en demeure au gouvernement, sans aucune réponse. Nous avons à plusieurs reprises averti le gouvernement que nous allions recourir aux tribunaux pour faire respecter nos droits s'il n'acceptait pas de s'asseoir avec nous.

Le coupable: Québec

C'est donc le gouvernement du Québec qui a décidé d'aller devant les tribunaux. C'est le gouvernement du Québec qu'on devrait accuser de choisir la voie judiciaire plutôt que la voie de la négociation. Et cette attitude n'est pas nouvelle.

Dans les années 70, quand les autochtones avaient interpellé le gouvernement afin qu'il respecte leurs droits dans son projet de développement hydroélectrique, le gouvernement était resté muet. Il aura fallu que les Cris demandent une injonction en Cour supérieure du Québec pour que le gouvernement accepte de s'asseoir à une table de négociation. Résultat? La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, dont le Québec se targue depuis lors sur toutes les tribunes.

Depuis deux ans, le Québec se vante aussi d'avoir conclu une entente «historique» avec les Cris, appelée la paix des Braves. Or cette entente est ni plus ni moins qu'une entente hors cour, les Cris ayant choisi de poursuivre les gouvernements parce que ceux-ci ne respectaient pas leurs promesses.

Quelle différence y a-t-il entre l'action des Cris et celle des Innus? Elle n'est pas très grande, sauf que le droit des Innus est encore plus clair que l'était celui des Cris en 1970, lorsqu'ils avaient obtenu l'injonction pour faire stopper la construction des barrages d'Hydro-Québec.

Il y a quelques mois à peine, la Cour suprême déclarait que les gouvernements ont l'obligation de consulter et d'aider les autochtones dans le cas de tout projet risquant d'affecter leurs droits ancestraux. Avant d'émettre le permis de coupe à Kruger, le gouvernement du Québec n'a ni consulté ni aidé les Innus de Pessamit.

La requête en injonction n'est donc pas une action contre la compagnie forestière ou ses employés. Il s'agit d'un recours ultime pour faire respecter nos droits reconnus et faire comprendre aux gouvernements qu'ils ne peuvent plus gérer les ressources naturelles comme si les autochtones n'existaient pas. Le temps de la colonisation est révolu.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire) ; Pauline Gravel (sciences) ; Guillaume Bourgeois-Côté (surnuméraire), Michel Garneau (cartariste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Rénée Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (paysage), Paul Bennett (paysage, spectacles et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire) ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (paysage), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire) ; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (paysage international et page éditoriale), Claude Levesque, Guy Talbot (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste) ; à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque, Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction), Marlyse Hamelin, Alexandre Shields (communis) ; La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Duroseau, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Legault, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Carstara, Richard Des Cormiers, Ronald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

FRANCOFOLIES

SUITE DE LA PAGE 1

gaie, dont la popularité est avérée.

«L'utilisation du domaine public est une responsabilité de la Ville de Montréal, a rappelé Mme Senécal. Personne d'autre ne peut prendre de décision à notre place. C'est effectivement la demande de la Ville et c'est strictement pour des questions de sécurité», précise la responsable de la culture. Mme Senécal considère que la proposition de tenir l'événement en juin en 2006 n'est pas idéale mais ajoute que la situation est «exceptionnelle».

Pour 2007, le problème est plus simple. «Les informations fournies par les divers services de la Ville nous suggèrent de tenir les FrancoFolies à leurs dates habituelles, donc en août.» Si jamais les FrancoFolies tiennent à modifier le calendrier des festivals à Montréal, «il faudra alors un consensus des différents partenaires. On souhaite maintenir l'équilibre entre tous ces festivals. Je pense à Présence autochtone et au Festival Fringe, qui n'était pas heureux des intentions de Spectra.

Mme Senécal laisse entendre que les FrancoFolies pourront revenir à la charge dans leur demande d'occuper la case de juin, «à condition que tous les partenaires s'entendent pour un nouveau calendrier». D'ici là, la décision est catégorique. «En 2007, on ne leur accordera pas de permis en juin», confirme la responsable de la culture.

Selon Mme Senécal, il n'est pas question de tenir une grande fête la fin de semaine du Grand Prix du Canada de Formule 1. De la même façon, il n'est pas question de nuire à la Fête nationale du 23 juin. Et «entre les deux, le calendrier est trop serré», ajoute la responsable de la Ville.

La Ville a déjà fait part de la nature de sa décision à Alain Simard, directeur des FrancoFolies. Les FrancoFolies ont diffusé un communiqué à la suite de cette annonce, où les organisateurs expriment leur grande déception et «surtout leur grande inquiétude pour l'avenir de l'importante manifestation culturelle montréalaise». Elles continuent de croire que le déplacement de l'événement aurait été la solution idéale, «qui n'aurait nui à personne». Les FrancoFolies disent toutefois se rallier «de bonne grâce» à la décision des autorités.

L'équilibre à l'échelle de la province

La ministre du Tourisme, Françoise Gauthier, a également tranché hier dans ce débat. Pour la ministre, la seule exception admise est également celle de 2006. Puisque les années suivantes ne posent pas de problèmes en matière de gestion de l'espace public, le statu quo est préférable, selon l'analyse de la ministre. «On revient donc à la programmation initiale», commente-t-elle.

«Il faut régler 2006», soutient la ministre. «Je ne veux pas que les FrancoFolies n'aient pas lieu en 2006. Il faudra trouver des solutions pour la façon et le temps où ils vont tenir l'événement en 2006. Il faut trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des partenaires. Avec ma collègue Mme Beauchamp, de la Culture, on souhaite l'équilibre pour l'ensemble du Québec. Quand un événement aussi important que les FrancoFolies décide de changer sa plage-horaire, ça a un effet de jeu de quilles.»

Or la ministre du Tourisme souhaite notamment la survie des événements de moindre importance que les FrancoFolies, comme le Festival de la chanson de Tadoussac et, à Montréal, Présence autochtone. Par contre, elle n'a pas le même pouvoir d'action que la Ville de Montréal pour faire respecter son avis. Son pouvoir se limite à annuler les subventions. Par contre, elle «répète qu'il n'est pas question de travailler contre l'événement».

La ministre du Tourisme entend rencontrer Alain Simard dès le retour de ce dernier du Festival de Cannes. Cette rencontre servira à régler les questions entourant les FrancoFolies de 2006. Au bout du compte, il sera même question que l'événement puisse se tenir à un autre moment qu'en juin. «C'est vrai. Il faut en convenir ensemble», conclut la ministre.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

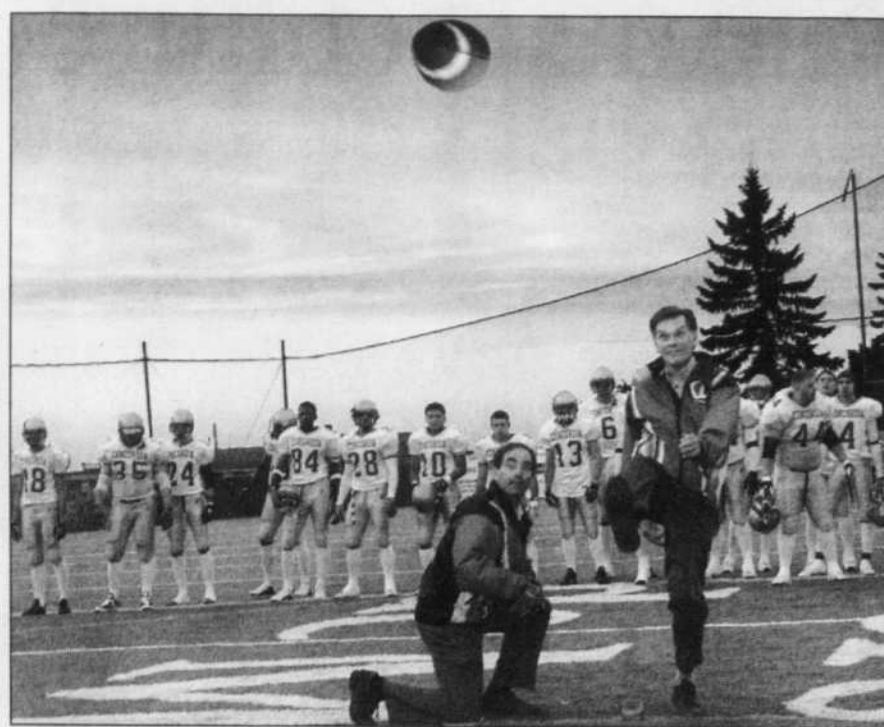
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Un botté réussi pour Robert Lacroix, admirateur inconditionnel des Carabins de l'UdeM.

LACROIX

SUITE DE LA PAGE 1

attribue. L'histoire ne dit pas combien de verges l'objet a réussi à franchir, mais il est certain que cette image, qui reflète l'attachement qu'a voué le recteur aux célèbres footballeurs de l'université, quittera le bureau pour la résidence, contrairement aux Riopelle et Lemieux de ce monde...

Entre le 1^{er} juin 1998 et le 27 mai 2005, le rectorat de M. Lacroix s'est d'ailleurs déroulé à un rythme plutôt sportif, sous le signe de la relance et du combat. «Quand je suis arrivé, c'était pénible: on venait de subir la pire année de compressions dans les universités québécoises», explique le recteur sortant, rencontré hier pour un entretien-bilan. «Je n'étais pas là pour administrer, j'étais là pour mener une petite révolution à l'intérieur.»

Sept ans plus tard, quelques chaudes batailles ont été menées. Le recrutement de étudiants, qui boudaient l'UdeM jadis, est à la hausse. La recherche — et les subventions qui s'y collent — a acquis ses lettres de noblesse. Pour remplir les coffres dégraisés de l'établissement, des investisseurs ont été charmés et ont versé des millions de dollars. Le Canada a créé un imposant programme de chaires de recherche, une idée qui porte le sceau Lacroix. Et Québec est maintenant convaincu de l'importance du sous-financement des universités, même si les deniers tardent à arriver.

«Pour tout ça, je dis: mission accomplie!», a expliqué l'homme de 65 ans, qui doit réapprendre à remplir lui-même un agenda qui lui aura laissé peu de répit au cours des sept dernières années ainsi que vogue vers un autre rythme de vie où sa famille — sa conjointe, ses trois filles, ses sept petites-filles et son petit dernier, «le seul garçon, né avec un Tonka dans la gorge» — occupera plus d'espace.

Il devait cesser de tenir les rênes de cette université le jour où le goût de la joute allait s'estomper. «Quand vous voulez faire autre chose qu'administrer une université, vous prenez des risques énormes. Vous êtes forcément déçu, il y a des périodes difficiles, le projet fonctionne, mais pas comme vous le vouliez, il y a des batailles que vous gagnez, d'autres que vous perdez, et ça, ça draine beaucoup d'énergie. Et le risque, quand vous persistez trop longtemps, c'est que vous commisiez trop les coûts des risques que vous prenez, et vous n'en prenez plus. La nature humaine est ainsi, elle commande de se protéger.»

Pour éviter ce repli, Robert Lacroix n'a accepté de faire que la moitié d'un second mandat lorsqu'on lui a demandé de poursuivre au-delà des cinq ans de son premier quinquennat. Cet homme de bataille qui a signé le premier contrat de performance inventé par François Legault clôt pourtant son passage sur un combat perdu: celui du Centre hospitalier de l'Université de Mont-

réal (CHUM). Son équipe souhaitait le voir érigé sur la gare de triage d'Outremont, assorti d'un projet de technopole de la santé et du savoir. Québec en a décidé autrement.

On connaît la chanson: après des mois de déchirements sur la place publique, le gouvernement Charest a opté pour le 1000, rue Saint-Denis, tournant le dos à Outremont et à ses promoteurs. «Un recteur n'a pas les armes pour se battre sur le marché politique», conclut-il aujourd'hui, affirmant n'être ni «amer» ni «blessé». «J'ai été très très surpris par l'ampleur des choses. À certains moments, je croyais vraiment rêver», concède-t-il toutefois. «Si j'avais su a priori que je m'en allais à l'abattoir, je ne l'aurais pas fait.»

Le «dérèglement médiatique», les «allégations et les interprétations» qui ont «abimé un certain nombre de personnes et de groupes autour de moi», ont «peiné» M. Lacroix, qui estime que le débat lui a glissé entre les doigts parce que, «quand ça devient un enjeu politique et que l'es pas un politicien, c'est perdu». Épuisé par les événements, «je suis inépuisable!», lance l'économiste, qui reviendra sous peu à ses anciennes amours en passant du rectorat au Centre universitaire de recherche en analyse et organisations (CIRANO), qu'il présiderait avant de devenir recteur.

Reconnaissant au mouvement étudiant cette capacité de lutter pour une cause en laquelle on croit, comme la grève des derniers mois l'a démontré, Robert Lacroix craint que l'administration politique de ce dossier n'ait fermé la porte à une éventuelle indexation des droits de scolarité. «Évidemment, la mesure [les bourses de 103 millions converties en prêts] était inadéquate, c'est le moins qu'on puisse dire», affirme-t-il. «Elle a été offusquante pour les étudiants, qui ont démontré leur désaccord.»

Un tout autre départ aurait peut-être permis de recueillir la même somme et d'indexer les droits de scolarité, une avenue qu'il faudra «sonder pour vrai avant la fin du mandat de ce gouvernement». «Je suis convaincu qu'on aurait indexé les droits de scolarité à la hauteur de 1994 [année du gel des droits] qu'on aurait atteint le même objectif», estime M. Lacroix, qui pense que le premier ministre Jean Charest n'aurait pas «trahi sa promesse électorale de maintien du gel» en procédant à l'indexation. «Ç'aurait été cohérent de proposer l'indexation sans dégel», croit-il, car l'absence de hausse des droits de scolarité depuis 1994, «ce n'est même plus un gel, c'est un surgel!»

Une fois la poussière retombée, le recteur sortant estime que le gouvernement a brûlé sa chance de vogue vers l'indexation des droits de scolarité. «Quand on ne prend pas les bonnes mesures, on fait deux erreurs: on prend la mauvaise et on nuit à la bonne qu'on aurait dû prendre.»

Le Devoir

CANNES

gageait à démarrer cette année.»

Moritz de Hadeln prévient tout de suite que 2005 sera un peu couci couça et que les critiques auront matière... à critiquer. «En septembre, après Toronto et Venise, il est plus difficile d'obtenir des premières mondiales.» Cette année, le festival ne durera que huit jours et la compétition ne pourra compter plus de 15 films. Ce qui l'embête avec cette demi-édition, c'est qu'il va devoir sans doute faire des concessions, accepter peut-être de mettre en compétition des films qui ne seront pas des premiers. «Lennui, c'est que si tu cèdes trop de terrain une année, par la suite les gens disent: tu avais accepté l'autre fois. Le terrain est très délicat.»

Cette édition de départ comprendra, comme on l'avait déjà annoncé, un hommage au cinéma français, un volet latino important. À Cannes et ailleurs, des ententes auraient été établies, des films acquis.

On nous prévient que des annonces vont suivre. La question des dates du FIFM à partir de 2006, cruciale, n'est pas réglée entre le délégué général et le directeur. Moritz de Hadeln continue de privilégier la case de juin ou juillet. «J'aimerais qu'on arrive après Cannes et qu'on s'éloigne de Toronto le plus possible, dit-il. J'ai tendance à me baser sur le calendrier international des festivals de films plutôt que sur les problèmes locaux.»

Moritz de Hadeln se dit bien conscient qu'en juillet l'Équipe Spectra est occupée avec son Festival de jazz. Reste juin. «Pour le FIFM 2006, on jongle avec trois scénarios de date», assure Alain Simard. Mais il préférerait août.

Il nous demande si juin intéresserait des journalistes essouffés après le marathon cannois.

Réponse: — Euh!

Autres arguments anti-juin: l'arrivée des beaux jours ne pousse pas le public vers les salles obscures. Les espaces plébiscitaires seraient plus chers en juin qu'en août.

Ces cases de calendrier sont le nerf de la guerre pour les manifestations culturelles, et l'Équipe Spectra

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE 1

continué à améliorer leur position, même en cas d'élections. Les ministres Jean Lapierre et Scott Brison ont annoncé la création par le Parti libéral du Canada d'une fiducie où sera versé l'argent «souillé» des commandites. Cette décision n'est pas étrangère à l'imminence possible d'élections, ont affirmé les partis d'opposition. Ces derniers exigent sa création depuis des semaines, mais le gouvernement a toujours résisté.

M. Lapierre a nié tout lien avec le vote de ce soir. «Pourquoi maintenant? Moi, je vais vous dire que j'ai changé d'idée, personnellement, sur la nécessité d'avoir un fonds en fiducie après le témoignage de l'ancien directeur général du parti au Québec, Michel Béliveau [devant la commission Gomery].» M. Béliveau a alors confirmé la réception de quelques centaines de milliers de dollars en argent liquide qui étaient distribués au noir à des travailleurs et organisateurs d'élections. Jean Lapierre insiste pour dire que la création de la fiducie est un «geste préventif» et que le gouvernement ne veut pas que des élections soient déclenchées.

La fiducie est entrée en service hier. Elle relève du Parti libéral du Canada et non de sa section québécoise. Le PLC prévoit y verser «une base de départ», selon M. Lapierre, de 750 000 \$, qui servira à rembourser le gouvernement si la commission Gomery confirme que le parti a reçu des dons douteux ou même illégaux de compagnies et de personnes associées au scandale des commandites.

L'annonce de MM. Brison et Lapierre a bien failli toutefois être éclipsée par un incident imprévu. Quelques minutes plus tôt, le député libéral Jim Karygiannis a senti des douleurs à la poitrine en pleine période des questions, faisant craindre le pire à ceux qui l'entouraient. Les députés Keith Martin et Bernard Patry, qui sont aussi médecins, ont pris soin de lui avant de le faire transporter à l'hôpital. On apprendait en fin d'après-midi qu'il aurait finalement souffert d'une crise sévère de brûlements d'estomac et d'œsophage, un mal qui peut parfois donner des douleurs aiguës et faire croire à une crise cardiaque.

Sur le coup, cependant, tout le monde s'est demandé s'il pourrait être là pour le vote d'aujourd'hui ou, sinon, s'il serait jumelé avec un député de l'opposition pour éviter d'affecter le résultat final.

C'est que la conclusion de ce vote tient à un fil. Le camp libéral et néo-démocrate compte, avec l'appui de l'indépendante Carolyn Parrish et l'arrivée chez les libéraux de la conservatrice Belinda Stronach, 152 voix au total, autant que le camp conservateur et bloquiste. Le sort du gouvernement dépendra donc de la décision des deux députés indépendants restants, Chuck Cadman et David Kilgour.

Pourchassés par la presse et les différents partis, les deux hommes ont laissé transparaître leur préférence hier mais sans révéler leur choix définitif. En répondant à une question sur la défection de Mme Stronach hier, M. Kilgour a dit: «Y a-t-il une personne qui a été impressionnée par ça? Avez-vous été impressionné? Je ne l'ai pas été, que ce soit par ce que le premier ministre a fait ou ce que Mme Stronach a fait. Et c'est un

des facteurs que je prendrai en considération.» M. Kilgour est aussi insatisfait du plan fédéral pour venir en aide au Darfour. Il a toutefois précisé qu'il ferait connaître sa position sur le budget environ une heure avant le vote de ce soir.

M. Cadman a de son côté confié à CBC que, malgré un face-à-face avec le premier ministre, il n'avait toujours pas pris de décision. Il a toutefois mentionné que les sondages, peut-être peu fiables, effectués dans son comté montraient une légère préférence pour la position du gouvernement.

Deux votes budgétaires auront lieu ce soir et tous les deux peuvent mener à la défaite du gouvernement. Les conservateurs ont annoncé mardi soir qu'ils appuieraient le budget original du gouvernement, c'est-à-dire le projet de loi C-43 qui prévoit des investissements dans les garderies, les infrastructures, les villes et qui comprend l'accord sur les revenus pétroliers extracôtiers conclu avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Les troupes de Stephen Harper s'opposent par contre au second projet de loi, le C-48, qui vise à mettre en œuvre l'accord budgétaire de 4,6 milliards sur cinq ans intervenu à la fin d'avril entre le gouvernement et le NPD. Si le gouvernement est défait, des élections pourraient avoir lieu dès le 27 juin.

Dans ce contexte, tout, à Ottawa, est jugé à l'aune de possibles élections. Chaque petit événement prend des allures de rebondissement, rien d'aussi spectaculaire cependant que le passage de Belinda Stronach au Parti libéral. Heureux de leur coup, les libéraux ont encore cherché à en tirer profit hier. Comme lors de la campagne électorale de l'an dernier, ils ont profité des commentaires «sexistes» et «misogyne» émis par quelques conservateurs à l'endroit de Mme Stronach pour s'en prendre à l'ensemble du PC.

Les libéraux ont bondi parce qu'un député conservateur provincial de l'Ontario a affirmé que Mme Stronach était «une jolie idiote mais une idiote quand même». Un député fédéral, Maurice Vellacott, a pour sa part affirmé qu'«il y a des gens qui se prosternent à des prix variés. Elle s'est vendue pour une place au cabinet».

Cinq députés libéraux ont tenu une conférence de presse pour prendre la défense de Mme Stronach et s'en prendre au PC. Tous les députés qui sortaient de leur réunion hebdomadaire ont fait de même. La vice-première ministre Anne McLellan a lancé le bal après que le caucus a réservé un accueil enthousiaste à Mme Stronach, sous l'œil des caméras normalement tenues à l'écart. «La critique est légitime, mais ce que nous avons vu de députés conservateurs, leurs commentaires sur notre collègue, ce ne sont rien de moins que [des propos] sexistes et misogynes. C'est tout à fait inacceptable», a déclaré la ministre, la même qui affirmait mardi que l'arrivée de Mme Stronach dans les rangs libéraux était la bienvenue à cause, entre autres, de ces «merveilleuses chaussures».

Mme Stronach, quant à elle, n'a pas voulu commenter les propos des conservateurs. Elle qui disait la veille respecter ses anciens collègues n'a pas voulu dire ce qu'elle pensait de la stratégie de son nouveau parti de les tailler en pièces à son sujet.

Le Devoir